



Dossier de candidature

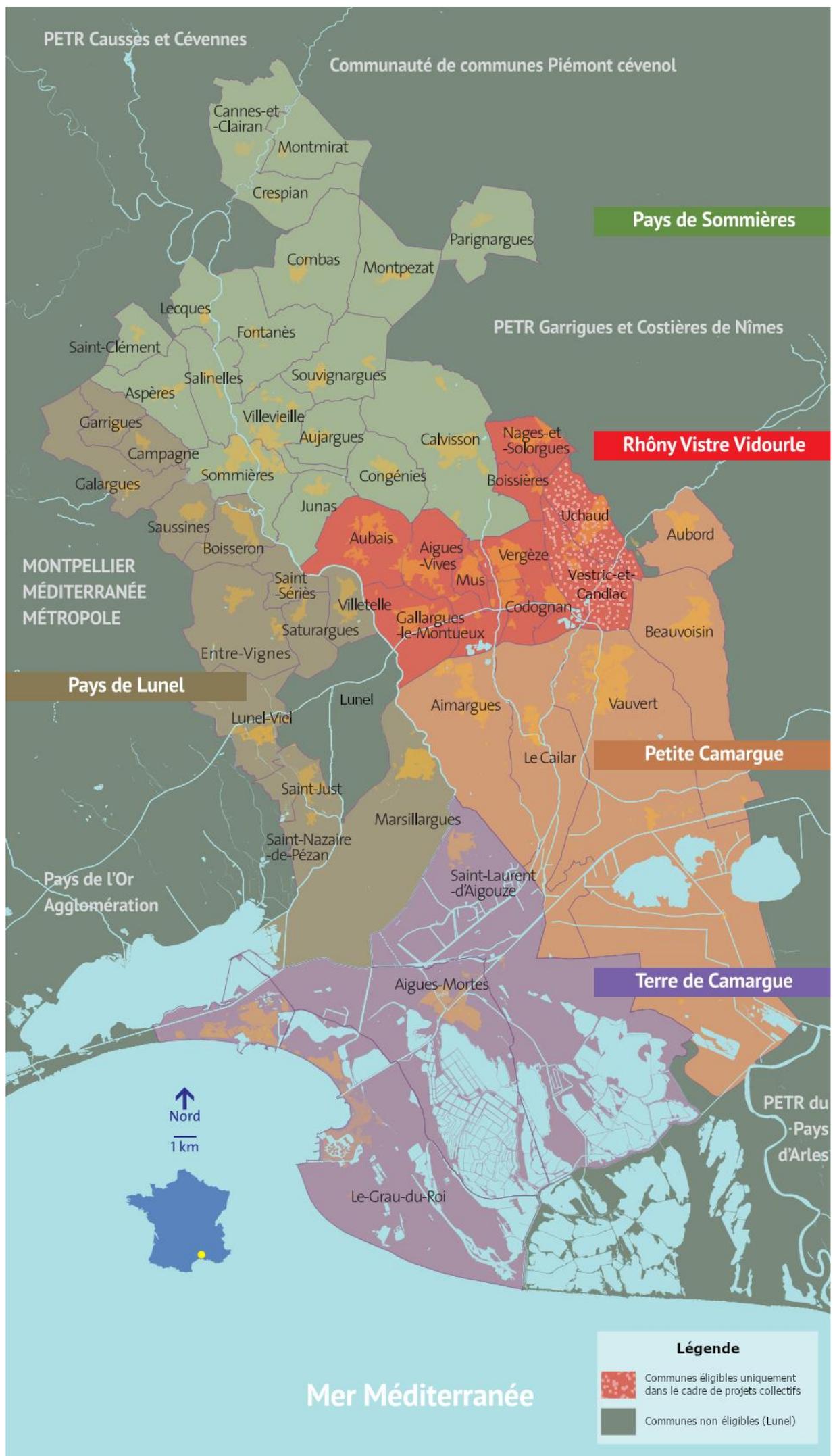
Programme LEADER 2023-2027

Groupe d'Action Locale
Vidourle Camargue



SOMMAIRE

Première partie : le territoire et le diagnostic	2
1.1 Périmètre du territoire et structure porteuse	2
1.2 Diagnostic du territoire	4
1.3 Analyse AFOM du territoire Vidourle Camargue	11
Deuxième partie : la stratégie et le plan d'action	12
2.1 La stratégie du GAL.....	12
2.2 Le plan d'action du GAL.....	13
Troisième partie : la maquette financière	25
Quatrième partie : la gouvernance	27
4.1 Au moment de l'élaboration du diagnostic et de la stratégie.	27
4.2 Le comité de programmation	28
Cinquième partie : le pilotage et l'évaluation.....	30
5.1 Ingénierie	30
5.2 Suivi – évaluation	30
5.3 Communication et diffusion	31
Conclusion.....	33



PREMIERE PARTIE : LE TERRITOIRE ET LE DIAGNOSTIC

1.1 Périmètre du territoire et structure porteuse

Le territoire

Ouvert sur la Méditerranée et le piémont Cévenol, à la croisée de la Provence et du Languedoc, à cheval sur deux départements, le territoire Vidourle Camargue occupe une position géographique favorable. Dans cet espace interstitiel à proximité de deux métropoles, villes et campagnes se mêlent. Territoire de passage, il bénéficie d'un bon réseau d'infrastructures constituant autant de passerelles pour une ouverture réelle sur l'extérieur.

Le territoire du GAL correspond au périmètre du PETR Vidourle Camargue, à l'exception de la commune de Lunel, et s'étend sur 49 communes des 5 communautés de communes membres (liste détaillée des communes en annexe II). **Périmètre géographique des contractualisations avec la Région Occitanie et l'État pour le Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028 et le Contrat de Relance et de Transition Écologique (2 CRTE Gard / Hérault)**, le PETR Vidourle Camargue est reconnu comme territoire de projet.

Données INSEE 2019	Population	Communes	Densité de population
• CC Terre de Camargue	20 713 habitants	3 communes	101 hab./km ²
• CC Petite Camargue	27 391 habitants	5 communes	133 hab./km ²
• CC Pays de Lunel (hors commune de Lunel)	24 938 habitants	13 communes	186 hab./km ²
• CC Pays de Sommières	24 284 habitants	18 communes	123 hab./km ²
• CC Rhône-Vistre-Vidourle	27 810 habitants	10 communes	336 hab./km ²
Périmètre GAL	125 136 habitants	49 communes	153 hab./km²

Ce territoire trouve toute sa cohérence en termes de bassin vécu et d'emploi autour d'une identité culturelle forte qui en fait sa singularité. La sauvegarde des paysages, du patrimoine et des traditions camarguaises (bouvine), le développement et l'aménagement du territoire sur des problématiques communes comme les mobilités douces, les services et commerces de proximité et le vivre ensemble, constituent les défis à relever. Territoire à vocation rurale, les piliers de son économie se fondent sur le tourisme et l'agriculture.

La structure porteuse

Le PETR Vidourle Camargue en quelques dates	2000	2003	2005	2006
	Juillet Création de « l'association des maires, des élus et des communes pour l'émergence d'un Pays autour de la Petite Camargue »	Décembre Création de l'association Conseil de Développement du Pays autour de la Petite Camargue. Restitution de la Charte de Pays	Novembre Arrêté préfectoral de création du Pays Vidourle Camargue	Janvier Le Pays ouvre ses portes Juin Convention de partenariat avec l'ADT du Gard pour la création de la mission tourisme
	2008	2015	2017	2019
	Juin Convention LEADER 2007-2013 Septembre Conventionnement pour un SIG mutualisé Novembre Création de la mission patrimoine	Février Convention de partenariat avec la communauté de communes du Pays de Lunel pour la mise en œuvre de la charte du Pays Vidourle Camargue Novembre - Convention LEADER 2014-2020 Décembre -Vote de la commission de la Région ATI-FEDER 2014-2020	Février Convention FEAMP 2014-2020 Avril Signature du Contrat de ruralité (État) Décembre Arrêté préfectoral de création du PETR Vidourle Camargue	Février Assemblée constitutive du Conseil de développement du PETR Juillet Signature du Contrat territorial Occitanie (Région)
	2021			Juillet La Communauté de Communes Pays de Lunel intègre définitivement le PETR Vidourle Camargue Décembre Signature du Contrat de relance et de transition écologique (État)

□ Précédentes programmations LEADER

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Vidourle Camargue est un syndicat mixte fermé, qui rassemble cinq communautés de communes : Pays de Sommières, Pays de Lunel, Rhône-Vistre-Vidourle, Petite Camargue et Terre de Camargue. Il est présidé par M. Pierre Martinez appuyé par 9 vice-présidences et son comité syndical réunit 58 délégués communautaires.

Né de la volonté des acteurs du territoire, la forte dynamique de projet du PETR Vidourle Camargue a fait de son existence une évidence au niveau local. Ce dernier agit comme un outil de coopération facilitant le dialogue, la mise en commun des moyens et des stratégies de développement territoriales entre les cinq communautés de communes qui le composent.

Le PETR Vidourle Camargue est à ce jour constitué de 8 agents salariés et 3 agents mis à disposition. Hormis le service de direction et du programme LEADER (cf. 5.1 Ingénierie), il se compose de **6 autres missions** collaboratives avec les actualités suivantes :

- **Patrimoine** : inventaire en lien avec les archives régionales, soutien aux projets des partenaires et candidature au label « Pays d'art et d'histoire » ;
- **Tourisme** en partenariat avec Gard et Hérault Tourisme : animation du label « Vignobles et découvertes » ;
- **Alimentation** : en cours de mise en place suite à la labélisation « Projet Alimentaire Territorial » au salon de l'Agriculture 2022 ;
- **GALPA FEAMPA** : pour la pêche et l'aquaculture en cours de conventionnement ;
- **Ingénierie financière** : mise en œuvre des contractualisations Région-Etat-FEDER et accompagnement des communes et EPCI dans la recherche de financements ;
- **Rénov'Occitanie** en partenariat avec le CAUE 30 : service transition énergétique de l'habitat auprès des particuliers.



LE PETR, STRUCTURE DE MISE EN RESEAU

Le PETR Vidourle Camargue tisse des liens permanents avec le territoire et ses habitants à travers des groupes de citoyens et d'acteurs locaux. En effet, chacun des services anime un groupe ce qui permet d'entretenir une dynamique de co-construction et facilite la mise en place de concertations : **Club des entrepreneurs, correspondants patrimoine, réseau Alimentation, comités décisionnels FESI, Eco-Passeurs du tourisme, conseil de développement, etc.**

1.2 Diagnostic du territoire

Une forte dynamique démographique à maîtriser en l'inscrivant davantage dans la transition écologique

Au regard de la nomenclature INSEE dans les départements d'Occitanie¹, le territoire Vidourle Camargue correspond à un **espace rural qui se résidentialise**. Cette typologie d'espace se caractérise localement par une attractivité marquée (+10 000 habitants entre 2007 et 2017) et **une influence croissante vis-à-vis des grands pôles urbains de Montpellier et Nîmes**. Sur le plan démographique, l'arrivée de nouveaux habitants, bien que significative, ne contrebalance que de justesse un solde naturel quasi nul.



Les effets de résidentialisation et de métropolisation ne sont pas sans conséquence pour les paysages et le cadre de vie. Ils se traduisent par une urbanisation diffuse ; avec des continuités plus fortes entre la métropole de Montpellier et de Nîmes et le long des axes de communication. Cette situation impacte considérablement les modes de vie et le rapport à l'espace : **dissociation entre lieu de résidence et d'activités**, croissance et allongement des déplacements, dépendance automobile et énergétique.

Cette dynamique est source de rupture pour les équilibres du territoire et génère des **conflits d'usages autour du foncier**, des terres agricoles et des tensions sur la maîtrise des ressources naturelles et énergétiques. Cela amène à repenser les modes de production et de consommation pour aller vers plus de sobriété, d'efficacité et de renouvelable.

Pour ce faire, les communautés de communes du territoire élaborent leurs Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et intègrent de façon croissante dans leurs actions les enjeux liés au changement climatique, l'énergie, la gestion durable des ressources et la consommation responsable. Néanmoins, les marges de manœuvres sont encore importantes. En témoignent les quantités collectées de **déchets ménagers** et assimilés qui représentaient en moyenne **984 kg par habitant** en 2018, chiffre bien supérieur à la moyenne du Gard (665 kg/habitant) et de l'Hérault (739 kg/habitant). Cette réalité met en exergue la nécessité pour les collectivités de sensibiliser davantage les populations au tri des déchets à la source et plus globalement au changement de comportements.



Concernant la **production d'énergie renouvelable**, le développement des filières se structure essentiellement autour du photovoltaïque avec une composante citoyenne et coopérative. À souligner la **présence de collectifs** associatifs comme les Survoltés d'Aubais, les EcoWattés d'Entre-Vignes ou Energie Citoyenne de Calvisson, **qui présentent un potentiel d'essaimage** et répondent aux deux enjeux de production-sensibilisation. Localement, 53 GWh d'énergies renouvelables sont produits par an, soit un indice de production² de 82,20 MWh/km² alors que l'indice national est de 140. Ceci montre une marge de progression vers un territoire à énergie positive. En termes de consommation, 2/3 des habitations du territoire ont un DPE supérieur à la classe D, ce qui met en évidence un parc de logement énergivore.

Sur le plan des émissions de gaz à effet de serre, l'industrie et les transports représentent de manière cumulées 71,2% des émissions générées. Bien que la proximité avec les grands axes de transport ne doit pas être éludée, la prédominance de l'usage de la voiture individuelle dans cet espace rural multipolarisé et résidentiel se pose comme un enjeu à part de la transition écologique.



Projet photovoltaïque de la Cave Héraclès à Codognan, Mosaïque agricole en Vaunage à Calvisson, Aire de covoiturage de Gallargues-Le-Montueux

¹ Portrait de l'espace rural dans les départements d'Occitanie, INSEE 2020 (Christophe MELOUX, Christophe PEALAPRAT)

² Bilan énergétique de territoire EDF 2019

Un territoire très accessible avec une offre interne de mobilité durable à renforcer

Le territoire est au croisement de flux importants au cœur de l'espace métropolitain de Sète à Alès. Il est **structuré autour de grandes voies de communication et d'un réseau routier de qualité** (A9, N113, D40, D34, chemin des canaux, axe littoral). L'essentiel des déplacements domicile-travail s'effectue en voiture (85%) et ¼ des actifs se déplacent à Nîmes et Montpellier pour leur emploi (2020). Le transport représente 33,4% des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire. Peu émetteur de GES le véhicule électrique se déploie progressivement, accompagné par un réseau de bornes de recharge devant croître parallèlement (en 2021, on compte 1 borne pour 11 véhicules à l'échelle du PETR). Cependant, le passage du véhicule thermique à l'électrique ne résolvant pas l'ensemble des enjeux de mobilité, des solutions collectives, mutualisées et alternatives à l'autosolisme sont opportunes à développer.

Le réseau de transports en commun demeure significatif mais propose un éventail de déplacement très réduit, que ce soit en matière de fréquence ou de lieux de desserte. Seulement 3,3% des actifs en font l'usage pour aller travailler. Plus spécifiquement, la complémentarité du train avec les réseaux de bus est insuffisante et reste un écueil à l'attractivité des zones les plus rurales. Le réseau de bus LIO offre un service structurant vers les villes de Sommières, Lunel et Vauvert, mais bénéficie peu de connexions transversales permettant un maillage équilibré.

Globalement, la desserte en **transport en commun pâtit d'un manque de coordination** entre les différents acteurs. Toutefois, il est à souligner la présence de deux pôles d'échanges multimodaux (Lunel et Vergèze/Codognan) et quatre autres en projet sur les communes de Vauvert, Sommières, le Grau-du-Roi et Aigues-Mortes. Ces nouvelles infrastructures ont pour ambition de favoriser les liaisons quotidiennes en interne et offrir de nouvelles opportunités pour la multimodalité.

En parallèle, d'autres formes de mobilité sont à développer sur le territoire, à l'instar du covoiturage, qui s'institutionnalise avec quatre aires dédiées (2 sur Lunel, Aimagues et Gallargues-Le-Montueux). Le transport à la demande sur certains secteurs peut être étudié comme solution pour les jeunes, notamment hors période scolaire et pourrait également répondre à la question de l'accès aux services et équipements culturels pour les personnes non mobiles, plus âgées et plus précaires.

Dans **une volonté de construire une offre cyclable**, un réseau de plus de 100 km de pistes/voies vertes a été aménagé par les départements du Gard et de l'Hérault en lien avec les collectivités locales (de Caveirac à Sommières, de Lunel à Marsillargues, St Just ou la Grande-Motte, de Vauvert à l'Espiguette en passant par Gallician). Toutefois, il ne couvre que partiellement le territoire et est **aujourd'hui plus adapté à l'usage touristique qu'à un usage quotidien**.

Les enjeux liés à la mobilité et plus largement à la transition énergétique se posent d'autant plus fortement que le territoire Vidourle Camargue est d'une grande fragilité environnementale. Les effets du changement climatique à l'œuvre sur ce pays d'eau et méditerranéen impactent déjà la sécurité des populations et l'amènent à travailler sa résilience pour faire face aux risques naturels et à la recrudescence des événements exceptionnels.



Inondation du 13 septembre 2021, Tour Carbonnière à Saint-Laurent-d'Aigouze, Le Vidourle à Sommières, Martin pêcheur en Petite Camargue

Une grande fragilité environnementale de ce pays d'eau et méditerranéen

Sur le plan paysager, le territoire Vidourle Camargue est caractérisé par **3 unités paysagères** riches et variées par leurs différences et leurs contrastes :

- **Le jardin des Garrigues** au nord, porte des Cévennes marqué principalement par de petites plaines et des vallons dédiés à la culture de la vigne, de l'olive et des terres sèches d'élevage du taureau de Camargue ;
- **La plaine jardinée** au cœur du territoire avec des paysages de coteaux et de plaines favorables à la viticulture et à une riche polyculture ;
- **Le jardin de l'eau** au sud, porte du littoral, avec une présence de marais, d'étangs, de zones humides exceptionnels abritant une grande diversité écologique qui caractérise la Petite Camargue Héraultaise et la Camargue Gardoise.

Les espaces naturels sont globalement en bonne santé écologique et encadrés par **de nombreux arrêtés de classement ou de protection** permettant de concilier biodiversité, valorisation culturelle et développement économique. Plus de 35% du territoire est en réserve de biosphère. Le Grand Site de la Camargue Gardoise (40 000 ha) est le plus emblématique de ces espaces préservés qui comprend l'un des massifs dunaires les plus grands de la Région Occitanie (L'Espiguette, classé en site remarquable depuis 1975) et 3 sites Natura 2000. Du nord au sud, le fleuve Vidourle opère de son côté comme une véritable coulée verte et bleue et fait en grande partie l'objet d'un classement Natura 2000.



Marqué par son climat méditerranéen, chaud et sec ainsi que par les effets du changement climatique (augmentation de la température, du niveau de la mer), le territoire est **fortement exposé aux risques naturels** : risques d'incendie, d'inondation et de submersion marine. D'autant que les zones artificialisées se sont accrues de plus de 600 hectares entre 2000 et 2019.

La ressource en eau doit faire face à plusieurs pressions, contraintes et pollutions :

- La forte fluctuation de la population touristique pose des contraintes de dimensionnement et de gestion des dispositifs d'assainissement ;
- Les rejets liés à l'activité industrielle (très présente sur certaines parties du territoire) et les pratiques phytosanitaires agricoles qui peuvent engendrer des risques de pollution des nappes ;
- La problématique des remontées salines qui impactent notamment les roselières. Ce phénomène remonte via le canal du Rhône à Sète jusqu'à Beauvoisin et pourrait être à plus long terme aggravé par l'augmentation du niveau marin (+ 3mm par an actuellement) ;
- Le déficit pluviométrique qui entraîne des conséquences sur la recharge des nappes phréatiques.

En lien étroit avec ces problématiques et l'augmentation des températures (+1,3°C en 30 ans), la ressource en eau doit être appréhendée autrement, notamment dans un souci de durabilité des systèmes agricoles.

Une vocation agricole affirmée mais sous pression, avec des productions diversifiées et emblématiques à valoriser



Malgré sa résidentialisation, 40% de la superficie du territoire est occupée par l'agriculture en Vidourle Camargue. Cela correspond à une place qui demeure centrale tant dans l'aménagement que la production de richesses de cette ruralité.

Bien que l'on constate une disparition de 28% des exploitations entre 2010 et 2019, l'activité agricole présente **une production diversifiée** avec :

- La présence d'**élevage ovin, équin et taurin** (27% des exploitations) ;
- La prédominance de la **viticulture** (1/3 des exploitations) ;
- Une **progression de la diversification** des productions (oliviers, fruits, élevage, culture bio...) ;
- Une **activité de pêche** au Grau-du-Roi et de salins à Aigues-Mortes ;
- Une **particularité rizicole** sur les zones humides de l'extrême sud du territoire.

Parallèlement à ces productions, d'autres types de cultures caractéristiques du terroir participent fortement au développement de l'image du territoire : **l'élevage de taureaux et de chevaux** de race Camargue, ainsi que la renaissance de la culture des plantes aromatiques et médicinales (lavande, thym, ...).

En lien notamment avec le **développement des labels et des démarches de qualité** (Agriculture Biologique, AOP/IGP³, Site Remarquable du Goût), il est observé une montée en gamme et en qualité des productions, ainsi qu'une recherche de solutions pour améliorer le revenu des professionnels. **L'agriculture biologique est en plein essor** en majorité sur la filière viticole. A titre d'exemple, la surface agricole utile en viticulture biologique sur le périmètre de la Camargue Gardoise est passée de 15 086 hectares à 22 970 hectares entre 2018 et 2019.

Les tendances sociétales visant à donner plus d'éthique sociale et environnementale quant à notre manière de consommer trouvent un écho favorable sur le territoire à travers le développement de **circuits courts de proximité**, avec la présence d'une boutique de producteurs, de 3 AMAP et 5 points « Ruche qui dit oui ». Des liens entre producteurs et consommateurs **se mettent en place, mais demeurent peu lisibles** et demandent à être davantage soutenus. Dans le même sens, les efforts de la restauration collective dans le cadre de la loi EGALIM doivent être appuyés et financés en lien avec les Plans Alimentaires Territorialisés existants (CC Petite Camargue et PETR Vidourle Camargue).



³ AOP Muscat de Lunel, IGP Sables de Camargue, AOP Languedoc de Sommières, AOP Languedoc St-Christol, AOP Taureau de Camargue, IGP Riz de Camargue, AOP Olive de Nîmes, AOP Huile d'Olive de Nîmes.

Malgré un dynamisme économique agricole certain, le territoire doit faire face à une problématique de renouvellement de la population agricole où la **reprise des exploitations se pose comme un enjeu majeur** pour le maintien de l'activité. Des difficultés sont très prégnantes quant à l'installation des jeunes agriculteurs et à l'accès au foncier, pour lesquels les accompagnements techniques et financiers doivent perdurer et se renforcer.

En sus, vigilant au soutien de l'activité halieutique - qui constitue une spécificité avec la présence du 1^{er} port de pêche chalutière de Méditerranée avec le Grau-du-Roi - le **PETR Vidourle Camargue coordonne le dispositif DLAL FEAMPA** (Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture) sur l'ensemble de son périmètre.

Diversifiant les revenus des exploitants, la pêche et l'agriculture sont devenues les supports d'un tourisme durable (Bienvenue à la Ferme, Vignobles et Découverte) cherchant à préserver les équilibres et qui doit miser sur les complémentarités avec les autres formes de découverte du territoire.



Marina de Port Camargue, Voie Verte de la Vaunage, CEnotourisme avec le Comporte, Découverte naturaliste au Centre du Scamandre

Des qualités et ressources intrinsèques (paysages, patrimoines, eau, savoir-faire) propices au développement d'un tourisme durable



La destination Vidourle Camargue est riche en points d'attraction touristique à forte fréquentation. Le cadre naturel préservé notamment symbolisé par la Petite Camargue s'inscrit comme support d'exception à un tourisme vert et responsable.

Le territoire présente en effet une **offre touristique complète** qui s'organise autour :

- **Des patrimoines** riches et variés : de nombreuses églises et temples protestants (plus d'une cinquantaine), de sites historiques remarquables, de nombreux musées et centres d'interprétation (VinoPanorama, Ambrussum, Maison du Grand Site de France de la Camargue Gardoise, ...) ;
- **Des terroirs**, 8 AOP/IGP, des vins de qualité (22 domaines labellisés) et de la gastronomie ;
- **Des pôles touristiques avec des lieux emblématiques** et/ou à forte valeur ajoutée pour la clientèle : Cité d'Aigues-Mortes avec 1,07 millions de visiteurs en 2019, Seaquarium du Grau-du-Roi, Grand Site de la Camargue Gardoise, Salins du Midi, Site archéologique d'Ambrussum à Villetelle... ;
- **Des plages** de qualité sur la zone littorale : L'Espiguette, Le Boucanet...
- **D'un cadre naturel préservé** propice au développement d'un tourisme vert et expérientiel ;
- **Du fluvial** avec la présence de deux haltes nautiques sur le canal du Rhône à Sète (Port de Gallician et d'Aigues-Mortes) ;
- **Du nautisme** avec le premier port de plaisance européen de Port Camargue avec ses 5 000 anneaux ;
- **D'un tourisme rural** qui se développe en lien avec l'œnotourisme, l'agritourisme et le développement de pratiques sportives de pleine nature, soutenu par des filières équestres (15 centres) et taurines (37 manades) en nombre et un développement d'un réseau de voies vertes.

Pour accueillir, le territoire présente **une offre d'hébergement importante**, principalement située sur la zone littorale qui concentre 120 000 lits au Grau-du-Roi soit 60% du parc du territoire. Le mode d'hébergement en camping représente 49% de la capacité d'accueil totale suivi par les résidences de tourisme (36%).

La **forte fréquentation** touristique du territoire notamment **en période estivale** (Le Grau-du-Roi passe de 9 000 habitants à 100 000 en été) amène également à des points de vigilance. La hausse de la consommation en eau, l'augmentation des déchets et de la pollution en sont des effets directs. Ceci **amène à inscrire le tourisme dans des logiques de sobriété et de préservation**. À ce titre, il peut être souligné la réponse de Port Camargue à l'appel à projet « Ec'Eau Tourisme » lancé par la Région Occitanie pour réduire sa consommation en eau et préserver la qualité de la ressource. La volonté des acteurs touristiques locaux à s'inscrire davantage dans la transition écologique et énergétique est partagée. Le travail des Syndicats Mixtes de la Camargue Gardoise et du Bassin de l'Or sur l'impact et la limitation des flux touristiques est une autre illustration de cette tendance.

Des questions structurelles de chômage et de précarité encore trop prégnantes



Parallèlement aux secteurs emblématiques que sont l'agriculture et le tourisme, le territoire Vidourle Camargue est composé d'un tissu économique formé principalement de petites entreprises et très petites entreprises (**87,8 % des entreprises comptent moins de 10 salariés**) avec une spécificité marquée autour de la sphère présentielle du commerce et des services (62% des entreprises). Malgré la crise sanitaire et économique, le nombre de **créations d'entreprises reste dynamique** (14%). Pour accompagner la création d'entreprise, le territoire peut compter sur la bonne structuration des réseaux consulaires, le club des entrepreneurs, la présence de la pépinière d'entreprises « Pôle Entreprendre » et un maillage de zones d'activités, dont la moitié se trouvent sur la communauté de communes du Pays de Lunel.

Malgré le développement du nombre d'emplois et le niveau soutenu de créations d'entreprises, les **difficultés structurelles d'accès à l'emploi persistent, particulièrement pour les plus jeunes**. Le développement démographique implique une croissance du nombre d'actifs, dont une part importante, travaille à l'extérieur du territoire, notamment au nord. Le territoire est marqué par un fort taux de chômage de 14,6% pour les 15-64 ans en 2018 (contre 12,9% à l'échelle nationale). Parmi les jeunes de 15-24 ans, 17,7% ne sont pas insérés, c'est-à-dire ni en emploi et ni en formation.



Par ailleurs les chômeurs les plus fragiles du territoire captent peu l'**offre saisonnière** qui **représente 40% des emplois proposés par Pôle Emploi**, dont 7 493 emplois saisonniers agricoles (MSA 2018).

Développant des emplois locaux non-délocalisables, les initiatives de **l'économie sociale et solidaire (ESS) pourraient être une solution** mais restent peu développées (peu d'associations employeuses, 1 SCIC et 7 SCOP à l'échelle du territoire). Le champ de l'ESS est identifié comme un moyen d'apporter des services fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale, et développer l'employabilité dans les territoires ruraux.



Salon de l'emploi saisonnier Terre de Camargue, Pôle entreprendre du Pays de Lunel, Criée du Grau-du-Roi

Une société en mutation qui génère de nouveaux besoins en services pour différents types de population

Le dynamisme démographique, l'**accueil de nouveaux habitants** et le **vieillessement de la population** induisent des mutations sociétales qu'il convient de prendre en compte pour renforcer la cohésion sociale.

La population âgée et vieillissante⁴, sans être pour autant dépendante, constitue un vivier pour le bénévolat associatif local et demeure un atout pour développer une économie résidentielle, ainsi que pour la transmission culturelle et de compétences entre générations. Cependant le maintien de cette population en zone rurale est **directement conditionné par l'offre de services de proximité** et de solutions d'aides à la mobilité.

Sur le plan des services de proximité, de nombreux bourgs et petits pôles maillent le territoire permettant de proposer aux populations une offre avec un temps moyen d'accès aux services courants de 11 minutes⁵. Malgré cette bonne accessibilité, **33 communes sur 50 n'ont pas de services de proximité** ou avec un équilibre économique fragile. Cette situation souligne le déséquilibre et la nécessaire défense des premières nécessités dans les zones rurales du territoire.



Le **maintien des services publics recouvre également un enjeu particulier**, auquel répondent les structures relais (Maisons France Services) qui se sont développées dans plusieurs communes (Lunel, Boisseron, Sommières, Calvisson, Vergèze, Aimargues, Aigues-Mortes, en projet à Vauvert). L'adaptation des horaires d'ouverture et l'accessibilité physique de ces lieux ouvre une réflexion sur l'opportunité d'une offre itinérante complémentaire.

⁴ Alors que les autres territoires ruraux d'Occitanie de même catégorie connaissent un vieillissement de la population moins important, le territoire Vidourle Camargue est marqué par un « effet littoral » dans lequel les personnes âgées de 60 ans et plus constituent 35% de la population (un chiffre supérieur à la moyenne régionale 27,8% et nationale 24,9%).

⁵ Calculé par bassin de vie, INSEE 2017

En parallèle, l'offre culturelle, sportive et de loisirs est importante, mais **manque de visibilité et de mise en réseau** pour être pleinement appropriée par les nouveaux arrivants. Sur le champ de la lecture publique, de nombreuses structures n'intègrent pas la dimension de lieu de rencontres et d'échanges. En ce sens, et dans la continuité du programme LEADER précédent des dynamiques sont à encourager autour des réseaux de médiathèques existants (Lunel, Sommières, Aigues-Mortes, Saint-Laurent-d'Aigouze, Calvisson...) ou à stimuler dans les zones plus isolées.

Sur le plan sportif et culturel, le territoire est bien doté avec 17 équipements de la gamme supérieure soit 1,14 équipement pour 10 000 habitants (contre 1,06 à l'échelle nationale). Cette offre est complémentaire avec celle en équipements supérieurs (théâtres, cinémas, lieux d'exposition et de patrimoine comme les musées, ...) disponible dans les villes voisines à moins de 30 kilomètres.

En termes de santé, la densité de médecins libéraux montre une **bonne synergie médicale** de premier recours, avec 105 professionnels pour 100 000 habitants, chiffre supérieur au Gard (93) mais inférieur à l'Hérault (120). Cependant, les parcours de santé sont de plus en plus éclatés et distants, notamment pour les personnes âgées, du fait d'une **carence significative en matière de médecine spécialisée** qui tend à s'accroître. Pour exemple, le territoire ne compte qu'un seul pédiatre, 4 gynécologues et 3 dermatologues pour 150 000 habitants.

Un **constat similaire** est partagé **sur la petite enfance** où 1 enfant sur 2 de moins de 3 ans ne peut pas être pris en charge par un mode de garde (CAF 2019). Ce manque est encore plus marqué sur le lunellois où le taux de couverture de 40% en infrastructures de la petite enfance pose clairement une difficulté pour les jeunes parents.



Plus globalement, il est observé sur le territoire une cohabitation de plusieurs types de populations avec des attentes différentes. Par exemple, l'arrivée de nouveaux habitants s'accompagne d'une demande de plus en plus forte en matière de culture et d'activités. L'enjeu est de retrouver des échanges entre les habitants pour renforcer la cohésion sociale et l'appartenance à une identité culturelle forte. Pour cela, le territoire peut compter sur une offre associative dynamique avec un tissu 2 fois plus dense proportionnellement qu'à l'échelle du Gard et de l'Hérault (479 associations pour 10 000 habitants). Néanmoins, le secteur est soumis à la problématique du renouvellement des membres associatifs qui attire peu les jeunes.

Le pont entre générations est primordial pour le territoire Vidourle Camargue. La transmission de la culture, du patrimoine et des traditions locales est l'un des moyens d'exercer ce rapprochement.



Capitelle à Aubais, Raseteur en action lors d'une course camarguaise, l'art ancestral du bout, la cité médiévale d'Aigues-Mortes

Un patrimoine et une culture riches grâce à des traditions vivantes

Le territoire du PETER Vidourle Camargue a connu à travers les siècles de multiples échanges culturels et sociaux qui lui ont façonné une identité culturelle, géographique et économique très forte que l'on retrouve dans un patrimoine culturel d'envergure. Une parure d'édifices et villages médiévaux, dont Aigues-Mortes et Sommières sont les phares, doit son existence et sa richesse monumentale à deux grands rois de France, Saint-Louis et Philippe le Bel qui ont inscrit leur empreinte dans le territoire.



Entre 2006 et 2013, un inventaire détaillé des patrimoines de chaque commune a été réalisé. **3 463 éléments patrimoniaux ont été identifiés** et documentés, dont **26 éléments présentent encore un risque de péril** menaçant l'intégrité du monument.

L'analyse de l'inventaire a permis de proposer une stratégie de valorisation du patrimoine établie sur **7 thématiques identitaires** pour un développement raisonné dans le cadre de l'économie touristique du PETER :

1. **Patrimoine archéologique** (Préhistoire, Antiquité, Moyen Âge, ...)
2. **Les centres historiques** (patrimoine humain, III^{ème} République, ...)
3. **L'industrie** (sel, vigne, verrerie, ...)
4. **Les produits du terroir** (AOP Taureau de Camargue, Olive, IGP (vin), riz, ...)
5. **L'eau** (ponts, moulins, cabanes de pêcheurs, martellières, ports, ...)

6. **Le patrimoine protestant** (49 temples, dont 4 classés Monuments Historiques)
7. **La terre taurine** (traditions camarguaises portées par la bouvine).

Ce travail actif de connaissance, de conservation et de médiation répond à l'objectif d'assurer la transmission, notamment aux générations futures, des témoins de l'histoire et du cadre de vie dans une démarche de responsabilisation collective. Conscients des enjeux que représente l'appropriation de l'architecture et du patrimoine par les habitants, les acteurs du territoire se sont engagés sous l'égide du PETR Vidourle Camargue dans **une candidature au Label « Pays d'Art et d'Histoire »** délivré par le Ministère de la Culture.

Le territoire est aussi soucieux de **l'importance du patrimoine culturel immatériel autour de la bouvine** qui demeure une spécificité à sauvegarder, mettre en valeur et faire vivre. La bouvine désigne l'ensemble des activités économiques, des manifestations culturelles et festives générées par l'élevage du taureau camarguais. Les jeux autour du taureau de race Camargue sont connus dans le pays depuis le XV^{ème} siècle et sont encore très vivants aujourd'hui. Ce patrimoine immatériel personnalise fortement le territoire à travers les paysages (pâtures à taureaux), les activités culturelles (ferrades, abrivado...) et les lieux de pratiques (arènes, torils). La zone de concentration la plus forte d'arènes vouée à la course camarguaise⁶ se trouve sur le territoire avec 19 communes qui possèdent des arènes pérennes. Les manades sont également sources d'animation, de rassemblement social et en même temps d'attractivité touristique.

Ce patrimoine réside autant dans la manifestation culturelle en elle-même que dans la richesse des connaissances et des savoir-faire qu'il transmet d'une génération à une autre. Il peut jouer un rôle de passerelle entre les populations du territoire.

⁶ La course camarguaise est professionnalisée depuis 1975 et affiliée au ministère de la jeunesse et des sports.

1.3 Analyse AFOM du territoire Vidourle Camargue

STRUCTURE DU TERRITOIRE	CROISSANCE DURABLE	QUALITE ENVIRONNEMENTALE	AGRICULTURE ET PECHE	ECONOMIE ET EMPLOI	ATTRACTIVITE	SERVICES ET EQUIPEMENTS
<ul style="list-style-type: none"> Nouveaux habitants : potentielle source de dynamisme social et d'économie résidentielle Silver économie, un très grand nombre de personnes âgées vivent à leur domicile, propice au maintien et au développement d'une économie résidentielle La transmission de la connaissance du patrimoine et de l'identité culturelle : un moyen de créer du lien 	<ul style="list-style-type: none"> Développement de projets innovants à énergies renouvelables ou réducteurs des émissions GES soutenus à de multiples échelles Des citoyens prêts à s'engager pour les enjeux de la société (développement durable, économie, culture) Des outils existants pour lutter contre l'habitat indigne et énergivore (guichet Renov'Occitanie) 	<ul style="list-style-type: none"> La préservation du cadre de vie et la lutte contre le changement climatique constituent des axes majeurs dans les documents cadre et stratégiques Des espaces protégés sont porteurs de potentialité pour le développement d'un tourisme responsable 	<ul style="list-style-type: none"> Transition des pratiques agricoles et des modes de consommation : forte progression de l'AB et de la demande en produits certifiés ainsi qu'en circuits courts Emergence d'un Plan Alimentaire Territorial, projet collectif dont l'objectif est de garantir une alimentation saine, durable et accessible à tous 	<ul style="list-style-type: none"> Attractivité liée au littoral et au carrefour européen, bénéfique à l'entrepreneuriat et à l'ensemble du territoire Engouement pour les espaces professionnels partagés, vecteur d'emplois locaux, de coopération et de mise en valeur des entreprises sur un même territoire (tiers-lieux, fablab...) 	<ul style="list-style-type: none"> Rayonnement international par la proximité de pôles majeurs (villes culturelles de Nîmes et Montpellier, romanité, Camargue...) Innovation et pérennité de l'économie en milieu rural notamment par l'économie sociale et solidaire Labélisation « Pays d'Art et d'Histoire » 	<ul style="list-style-type: none"> Structuration des réseaux à l'échelle du PETR, base vectrice de cohérence territoriale (réseaux touristiques, club des entreprises, associations d'envergure...) Population de petits villages en demande de commerce de proximité, mais qui sont confrontés à une problématique de rentabilité économique
 Les opportunités						
<ul style="list-style-type: none"> Un territoire fortement attractif avec une évolution démographique en constante augmentation et soutenus par l'installation de nouveaux habitants Un espace multipolaire, entre ruralité et périurbanisation, en proximité des métropoles de Nîmes et de Montpellier Un cadre de vie reconnu : attractivité résidentielle, fréquentation touristique, patrimoine naturel (palette de paysages) et culturel (architecture, histoire) remarquable 	<ul style="list-style-type: none"> Nombreux atouts pour le développement du photovoltaïque : toits plats, ensoleillement, deux influences climatiques Mise en place de moyens d'accompagnements des particuliers aux économies d'Énergie Politiques de gestion de l'eau et du risque : préoccupation forte partagée par les EPCI Présence de plusieurs organismes en lien avec la préservation et la sensibilité autour de la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> Un profil paysager riche et varié avec 3 entités paysagères marquées Une biodiversité unique en méditerranée et seul territoire du Gard avec un débouché sur le littoral Des paysages agricoles divers et singuliers façonnés par des productions emblématiques et une agriculture bien présente Une mosaïque de milieux naturels exceptionnels reconnue par des mesures de protection (en particulier en Petite Camargue) 	<ul style="list-style-type: none"> Un secteur viticole dynamique et qui contribue à la visibilité du territoire Un territoire à vocation agricole toujours affirmée avec un potentiel de diversification garant du terroir Vidourle Camargue Seul territoire gardois à déboucher sur la mer : une économie bleue impactante avec des retombées économiques directes et des entreprises qui ne se délocalisent pas seulement sur le cordon littoral 	<ul style="list-style-type: none"> Un fort tissu entrepreneurial particulièrement constitué de TPE, PME Un potentiel d'accueil en zones d'activités avec des projets de développement (ZAE Les Portes du Dardaillon, ZAC Côté Soleil, Projet de ZAC Gallargues-Le-Montueux...) Présence d'entreprises industrielles historiques (Salins du Midi, Royal Canin, Source Perrier, Eminence, Syngenta, ...) Un club des entrepreneurs actif, structuré et animé en partenariat avec les CCI du Gard et l'Hérault. 	<ul style="list-style-type: none"> Une offre touristique diversifiée qui s'adapte aux tendances sociétales Un territoire attractif par ses ressources intrinsèques (terroirs, héliotropisme, littoral...) Des nombreux cœurs de villes et villages ayant un intérêt patrimonial Une identité culturelle forte avec des traditions locales bien ancrées (la bouvine) 	<ul style="list-style-type: none"> Un territoire plutôt bien doté en commerces/services de proximité Des équipements supérieurs accessibles en moins d'une heure dans les agglomérations voisines Tissu associatif dense autour de trois secteurs : le sport, l'action culturelle et sociale et qui contribuent au lien social avec un vivier de bénévoles
 Les atouts						
<ul style="list-style-type: none"> Un dépeuplement et une dévitalisation de certains cœurs de villes et de villages Un taux de pauvreté supérieur à la moyenne nationale Une perte d'une population jeune avec les actifs les plus jeunes qui quittent le territoire pour trouver un premier emploi et qui ne reviennent pas Un vieillissement de la population notamment sur le littoral 	<ul style="list-style-type: none"> Un territoire coupé en deux par les infrastructures est-ouest et conçu pour la voiture individuelle Développement des énergies éoliennes qui se heurte à une « levée de bouclier » Pression sur l'eau potable : prélèvement qualité, ressource, etc... Des problématiques de gestion des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> Le bassin hydraulique dégradé par les activités humaines Une perte de biodiversité dans les étangs et les canaux Des éléments patrimoniaux en danger qui demandent un entretien constant et onéreux 	<ul style="list-style-type: none"> Diminution de la SAU et artificialisation des sols au détriment des surfaces agricoles Absence d'outils collectifs agricoles de production, de transformation, de collecte et de distribution dans les filières (y compris la pêche) Difficultés à transmettre les exploitations/entreprises et à l'installation des jeunes agriculteurs 	<ul style="list-style-type: none"> Des secteurs économiques insuffisamment créateurs d'emplois salariés (87% de TPE) Taux de chômage élevé Des freins pour l'employabilité (saisonnalité, non-insertion des jeunes, mobilités, accès à la formation) 	<ul style="list-style-type: none"> Un territoire coupé en deux par les infrastructures Est-Ouest et peu de synergie entre terre et mer Une part importante des actifs travaillent hors du territoire et un éloignement domicile/travail pour de nombreux actifs Phénomène de banlieurisation qui modifie la vie sociale (conflits d'usages, risque de dilution des traditions) Omniprésence de la voiture individuelle Déficit de liaisons et de transports en communs internes : liaison Nord-Sud et transport hors des métropoles 	<ul style="list-style-type: none"> Des services inégalement répartis sur le territoire : équipements centralisés autour des aires urbaines et un manque de coordination/mutualisation Perte de services et commerces de proximité Carence d'offre médicale spécialisée Dynamique associative à préserver (renouvellement des membres, implication de la jeunesse)
 Les faiblesses						
<ul style="list-style-type: none"> Risque d'inadéquation entre l'action publique et les besoins des administrés Dérive d'un territoire « dortoir » ou de passage avec un risque d'une perte d'identité culturelle et de dilution des traditions culturelles locales et de décohésion sociale (nouveaux, habitants, jeunes, seniors...) 	<ul style="list-style-type: none"> Risques naturels importants dus aux effets du changement climatique : inondations ; incendies, érosion côtière, salinisation et montée du niveau de la mer 	<ul style="list-style-type: none"> Fréquentation des espaces naturels pouvant fragiliser les écosystèmes : ambivalence tourisme et préservation des milieux 	<ul style="list-style-type: none"> Conséquences du renouvellement générationnel sur la transmission et la pérennité des entreprises agricoles et halieutiques Diminution des terres agricoles en secteur périurbain : espaces agricoles fragilisés et fragmentés par l'urbanisation 	<ul style="list-style-type: none"> Evasion économique, conséquence de la perte d'emplois et de services Précarité structurelle causée par un taux de chômage en hausse et des freins à l'employabilité Manque de stratégie commune pour développer la compétence « Economie » 	<ul style="list-style-type: none"> Un secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) présent mais peu innovant 	<ul style="list-style-type: none"> Eventuelle aggravation des carences en services liée à l'augmentation de la population et à son vieillissement Diminution de la population résidente du sud du territoire : conséquence de la perte d'emplois, de la diminution de la jeunesse, d'un éloignement des services de proximité Capacité d'investissement des mairies et collectivités locales stagnantes face une population croissante
 Les menaces						

DEUXIEME PARTIE : LA STRATEGIE ET LE PLAN D'ACTION

2.1 La stratégie du GAL

Le territoire Vidourle Camargue est marqué par une forte attractivité et une dépendance croissante vis-à-vis des pôles urbains voisins de Montpellier et de Nîmes. Vectrice d'un dynamisme fort, cette situation géographique est source de problématiques liées à son urbanisation. Cependant, ces nombreux atouts lui permettent d'affirmer sa ruralité et de faire face aux grands défis du XXI^{ème} siècle.

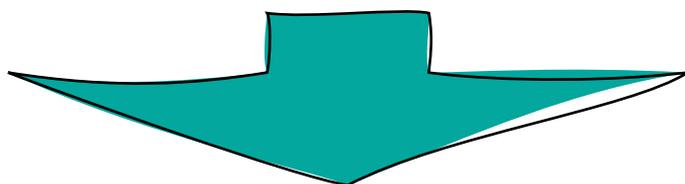
Les principaux enjeux du territoire sont les suivants :

- La concurrence économique et culturelle des deux métropoles voisines (Montpellier et Nîmes) ;
- Une forte croissance démographique due à la reconnaissance de la qualité du cadre de vie ;
- Un environnement naturel remarquable mais soumis à des risques multiples liés aux flux de personnes et au dérèglement climatique ;
- Des traditions locales encore riches mais à sauvegarder afin de maintenir une identité culturelle originale ;
- Des difficultés sociales persistantes (taux de chômage élevé, faible niveau de formation, forte précarité économique) et des difficultés d'intégration de certaines populations.

Les acteurs en Vidourle Camargue souhaitent relever ces défis et s'engagent à...

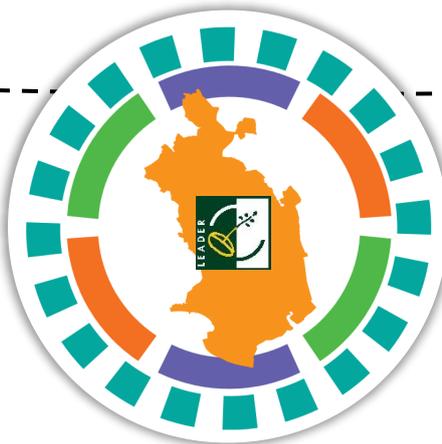
AGIR POUR UNE RURALITÉ RÉSILIENTE EN TRANSITION

Le GAL Vidourle Camargue propose de développer 3 objectifs stratégiques prioritaires en continuité des 3 défis réaffirmés en 2021 dans le Projet de Territoire du PETR Vidourle Camargue. Chaque objectif se construit en réponse à l'analyse des besoins issus de l'AFOM du territoire en cohérence avec les contractualisations nationale et régionale (CRTE, CTO/PACTE VERT OCCITANIE).



OBJECTIF STRATEGIQUE 1

Préserver un cadre de vie privilégié en transition conciliant ruralité et urbanité



OBJECTIF STRATEGIQUE 2

S'appuyer sur les ressources locales et le potentiel du territoire pour développer des activités et soutenir l'emploi

OBJECTIF STRATEGIQUE 3

Renforcer la qualité de vie et la cohésion sociale



LA COOPÉRATION, un axe transversal complémentaire



La plus-value du dispositif LEADER se fonde sur **trois principes transversaux** qui imprègnent l'ensemble des projets soutenus des valeurs incontournables du GAL Vidourle Camargue.

Il s'agit d'engager plus fortement le territoire dans une **transition écologique**. L'intention est de limiter les pollutions et la dégradation des milieux naturels ou agricoles. Aucune action allant à l'encontre du Pacte Vert Occitanie ne sera accompagnée. A l'inverse, toute opération participant aux changements de comportement vers des pratiques vertueuses sera valorisée (nouvelles mobilités, destination touristique durable, alimentation saine et locale).

Le territoire souhaite également progresser vers une **économie innovante**. L'expérimentation sera recherchée à tous les niveaux pour apporter des réponses novatrices aux besoins des habitants et soutenir une économie de proximité dynamique. Le GAL Vidourle Camargue accompagnera la création de services encore absents de son périmètre et allant dans le sens de l'économie circulaire et de l'économie de la fonctionnalité.

De plus, les acteurs locaux cherchent à instaurer une dynamique systématique de **coopération** et de solidarité. Au cœur du dispositif LEADER, les synergies sont attendues par la mise en œuvre de partenariats public/privé, la mutualisation de services ou équipements, les démarches coopératives et du champ de l'économie sociale et solidaire jusqu'aux consultations citoyennes. Aussi, les tiers-lieux seront particulièrement appréciés pour leur capacité à associer largement les parties prenantes pour construire les équilibres entre les zones urbaines et rurales.

Ce sont les grilles de sélection des projets qui conditionnent l'accompagnement du GAL Vidourle Camargue aux **principes de coopération, d'innovation et de respect de l'environnement**. Dans ce sens, un projet ne prenant pas suffisamment en compte ces principes transversaux recevra un avis favorable sous réserve d'amélioration (voir grilles de sélection en annexe V).



2.2 Le plan d'action du GAL

Les pages suivantes présentent en détail les trois objectifs stratégiques co-construits par le territoire afin d'explicitier leur déclinaison opérationnelle à travers un plan d'action illustré. Ce développement souligne la volonté des acteurs locaux de soutenir une typologie spécifique de projets en lien avec les besoins identifiés. Il met également en exergue axe par axe :

- les thématiques prioritaires régionales ciblées,
- les acquis du précédent programme,
- les effets attendus,
- les indicateurs de résultats,
- les liens avec les priorités régionales, nationales et européennes.



OBJECTIF STRATEGIQUE 1 | Préserver un cadre de vie privilégié en transition conciliant ruralité et urbanité



Cet objectif stratégique consiste à préserver le caractère singulier de ce territoire, inscrit dans ses paysages de la garrigue jusqu'à la Petite Camargue. Sous influence des grands pôles urbains, ce territoire demeure un espace rural caractérisé par son authenticité, un cadre de vie villageois agréable et des terroirs typiques.

Les modes de vie tendant à dissocier les lieux de résidence des lieux d'activités font de la mobilité un défi majeur. Ainsi, améliorer la qualité de vie passera par la réduction des déplacements et, à défaut, par l'adoption de mode de transports actifs ou partagés.

Particulièrement soumis aux conséquences du dérèglement climatique, le territoire a la volonté de conduire une transition énergétique et écologique d'une part en accompagnant la modification des comportements et d'autres part en soutenant la production d'énergies renouvelables. Au-delà de la réduction des déchets, la stratégie vise à la généralisation de la logique d'économie circulaire.



1.1 Sensibiliser à la transition écologique et énergétique

1.2 Favoriser l'économie circulaire et le réemploi des déchets

1.3 Appuyer la production d'énergie renouvelable autoconsommée publique ou collective

1.4 Encourager les mobilités actives et partagées au quotidien



Pour répondre à cet objectif stratégique au travers du programme LEADER, les acteurs du territoire Vidourle Camargue souhaitent :

1.1 Sensibiliser à la transition écologique et énergétique

Modelé par la nature et l'activité humaine, le paysage de Vidourle Camargue repose sur un équilibre écologique fragile qui nécessite un effort constant de préservation. En complémentarité avec les actions directes sur les milieux des syndicats de gestion et de protection, le GAL souhaite aider la sensibilisation des habitants et visiteurs à travers l'éducation à l'environnement (ateliers enfants et familles, sentiers d'interprétation, balades pédagogiques, jeux apprenants...).

La lutte et l'adaptation au changement climatique impliquent une évolution des comportements de consommation et de production. Pour ce faire, la stratégie veillera plus particulièrement à accompagner la réduction des déchets, la recherche d'économies d'eau et d'énergie (plan paysage transition énergétique, journée citoyenne, défis foyers...).

1.2 Favoriser l'économie circulaire et le réemploi des déchets

La concertation des acteurs locaux a dévoilé une attention particulière à la sobriété et à la résilience. Il conviendra de stimuler les initiatives innovantes d'économies d'énergies et d'économie circulaire. Sur ce dernier point, une politique de réemploi sera encouragée sur le territoire.

Il s'agira tout d'abord de soutenir les entreprises s'engageant dans une démarche d'économie circulaire (investissement productif de réduction-valorisation des déchets). Par ailleurs, les associations et collectivités sont des acteurs dynamiques souhaitant proposer des solutions au quotidien pour les habitants (ressourceries, repair café...).

1.3 Appuyer la production d'énergie renouvelable autoconsommée publique ou collective

Pays méditerranéen, l'ensoleillement devra être mobilisé comme un atout pour la transition vers les énergies renouvelables. La production d'énergie solaire sera encouragée pour les équipements collectifs et publics, en veillant à la dimension partenariale et citoyenne des projets.

Pour ce faire, le GAL Vidourle Camargue souhaite apporter son soutien aux phases amonts, peu soutenues par les autres financements publics et pourtant nécessaires à l'aboutissement des projets d'énergie renouvelable (études de faisabilité, travaux préalables sur toiture pour installation de panneaux photovoltaïques, réseaux secondaires pour la chaleur renouvelable, etc.).

1.4 Encourager les mobilités actives et partagées au quotidien

Marqué par une prédominance de la voiture individuelle, l'optimisation des déplacements internes vers des modes plus sobres constitue un enjeu fort de la stratégie. Tout d'abord, il s'agit d'encourager les transports doux et collectifs en s'appuyant sur des schémas existants (circulation, déplacements, mobilité active) en recherchant une coopération à l'échelle intercommunale.

La mise en œuvre d'équipements facilitant les déplacements quotidiens sera à encourager, notamment à travers la pratique du covoiturage (plateforme, signalétique, application) et des déplacements doux (parkings/casiers sécurisés pour vélos, points réparation), mais aussi les solutions à la demande (vélos et voitures en libre-service).

Ce travail doit décloisonner les modes de déplacement en cohérence avec la structuration des pôles d'échanges multimodaux. Des navettes fluviales pourraient également compléter le panel des propositions tout en créant un nouvel atout touristique. Des questions de vulnérabilités sociales pourront être solutionnées par du transport d'utilité sociale ou de nouveaux services mutualisés entre plusieurs communes (covoiturage solidaire, minibus mutualisés).

Thématiques prioritaires ciblées	La transition écologique et énergétique	L'attractivité du territoire
----------------------------------	-----------------------------------------	------------------------------

Acquis du précédent programme	<p><u>FA 1 Entrepreneuriat – TO « Création, développement, reprise d'entreprise »</u> Les entreprises du territoire sont prêtes à participer à la transition écologique. LEADER 2014-2020 a financé le développement d'un tissu économique éco-responsable et la production agro-alimentaire locale (33 projets). Bien qu'il ne soit pas l'objectif unique des projets, le développement durable est un principe présent dans la totalité des opérations sélectionnées (choix de fournisseurs locaux, réduction des déchets ou de la consommation en eau, diminution de l'impact des procédés sur l'environnement, ...).</p> <p><u>FA 2 Tourisme – TO « Création, développement d'activités de loisir »</u> Le tourisme a consommé 20% de l'enveloppe financière 2014-20. LEADER a ainsi contribué au développement d'un tourisme pleinement conscient de l'enjeu environnemental (23 projets). La mobilité durable dans le domaine touristique a été encouragée par le biais de 8 projets de vélos et bateaux électriques, véhicule au bio-carburant et calèche. La multiplication des vélos électriques et le recyclage insatisfaisant des batteries a cependant amené le GAL à se repositionner au sujet de ce type d'investissements.</p> <p><u>FA 3 Employabilité – TO « Solutions pour la mobilité liée à l'emploi »</u> Le GAL a aidé l'acquisition de minibus permettant à des personnes en insertion professionnelle de se rendre sur des chantiers, à des formations et autres actions nécessaires à leurs parcours.</p> <p><u>FA 4 Cohésion sociétale – TO « Jardins partagés »</u> LEADER 2014-2020 a permis d'améliorer le cadre de vie, l'autonomie alimentaire et la biodiversité en soutenant la création de 4 jardins partagés et 2 parcs arborés.</p>
Effets attendus	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Une réduction de l'empreinte carbone des entreprises et ménages ❖ Une meilleure préservation de l'environnement et des paysages ❖ L'augmentation des volumes de « déchets » valorisés ❖ Une progression de la production d'énergies renouvelables
Indicateurs de résultat	R27 : Performances liées à l'environnement ou au climat grâce à des investissements dans les zones rurales

Lien avec les priorités régionales, nationales et européennes

INTERVENTIONS REGIONALES PSN 2023-2027	<p>- 73. Investissements</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préservation et restauration du patrimoine naturel et forestier dont, sites Natura 2000 • Infrastructures de défense, de prévention des risques forestiers, de mobilisation des bois et de mise en valeur de la forêt dans sa dimension multifonctionnelle
PO FEDER/FSE + 2021-2027	<p>- Priorité 2 : Agir face à l'urgence climatique et pour une économie décarbonée</p> <p>- Priorité 3 : Agir face à l'urgence climatique en développant les mobilités douces urbaines</p> <p>- Priorité 5 : Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en favorisant les ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action 1 : Améliorer le cadre de vie des habitants en zone rurale • Action 4 : Développer les équipements culturels, touristiques et de loisirs pour tous <p>Sur le volet rural uniquement : développement des mobilités cyclables à travers l'aménagement d'infrastructures et de liaisons cyclables de qualité en site propre et sécurisées et les équipements et services favorisant le développement des modes de transports actifs</p>
FEAMPA 2023-2027	- Fiche-action 3 : Gestion de la biodiversité, des milieux naturels et de la lutte contre le changement climatique et ses conséquences
CTO 2022-2028 CRTE 2021-2027	<p>- OS1 : Développer les ressources et réduire les besoins externes du territoire et rendre le territoire plus autonome en énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1.1 : En énergie <p>- OS4 : Œuvrer pour la qualité de l'eau et de l'air</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4.1 : Par les mobilités durables • 4.2 : Par une gestion de l'eau exemplaire <p>- OS5 : Diminuer les impacts et préserver la singularité du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5.1 : Pour la biodiversité et le patrimoine • 5.2 : Par l'économie circulaire
PACTE VERT OCCITANIE	<p>- S'adapter au changement climatique</p> <p>- Utiliser durablement les ressources naturelles, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions</p> <p>- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</p> <p>- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive</p>



OBJECTIF STRATEGIQUE 2 | S'appuyer sur les ressources locales et le potentiel du territoire pour développer les activités et soutenir l'emploi



“

Cet objectif stratégique consiste à promouvoir un modèle de développement économique résilient, adapté aux ressources et opportunités locales. Fondé sur un ancrage local des activités, il concourt à la création d'emplois de qualité et favorise la rencontre entre les compétences des habitants et les besoins des entreprises. La capacité de l'économie à être inclusive est renforcée par une formation professionnelle de proximité et des solutions sur mesures pour lever les freins à l'emploi.

S'appuyant sur les spécificités du territoire, l'agriculture, la pêche et le tourisme constituent des piliers de l'économie locale et contribuent à son image singulière. La stratégie doit encourager la préservation des ressources et des savoir-faire traditionnels tout en facilitant l'adaptation aux demandes sociétales et aux évolutions environnementales. La coopération des acteurs économiques facilitera la création de valeur ajoutée basée sur des prestations et produits durables et de qualité.

Ouverts aux échanges et complémentarités avec les agglomérations voisines de Nîmes et Montpellier, les acteurs privilégieront les activités porteuses d'innovation n'impactant pas l'environnement naturel. L'accueil de nouvelles formes d'activités et de travail sera recherché en lien avec les dynamiques portées par les communautés de communes dans le cadre de leur compétence économique

”

2.1 Accompagner le Projet Alimentaire Territorial Vidourle Camargue

2.2 Proposer un tourisme durable et de qualité sur 365 jours

2.3 Développer les savoir-faire artisanaux et les produits liés aux spécificités du territoire

2.4 Soutenir les stratégies de mise en réseau et les espaces mutualisés dédiés aux acteurs économiques

2.5 Lever les freins à l'emploi et faciliter l'accès à la formation grâce à de nouveaux outils et méthodes



Pour répondre à cet objectif stratégique au travers du programme LEADER, les acteurs du territoire Vidourle Camargue souhaitent :

2.1 Accompagner le Projet Alimentaire Territorial Vidourle Camargue

L'agriculture est au cœur de nombreux enjeux, elle contribue au maintien d'espaces de respiration (fonctions paysagères et environnementales) et à une fonction nourricière, créatrice d'emplois et de valeurs. La préservation du potentiel agricole est un enjeu important face à la croissance démographique et la périurbanisation qui font peser de fortes pressions sur le foncier. Des dispositifs d'accompagnement doivent concourir à préserver des terres et faciliter leur mise en culture (espaces tests, jardins partagés).

Valorisant la variété des productions et des savoir-faire, la consommation locale par les habitants et visiteurs sera encouragée et structurée grâce à une gouvernance alimentaire locale. Cela s'exprime par le développement des circuits courts et de proximité (boutique paysanne, plateforme physique et numérique...), des liens entre les acteurs locaux mais aussi avec des bassins de consommation interdépendants. La stratégie vise à stimuler un système de production de qualité, reconnu par des labels et certifications (agriculture biologique, AOP...), permettant d'asseoir une consommation locale et responsable, notamment dans la restauration hors domicile.

2.2 Proposer un tourisme durable et de qualité sur 365 jours

Le potentiel autour des activités de pleine nature, équestres, nautiques et des métiers agricoles est une source de développement propre au territoire. Dans l'objectif d'un tourisme plus moderne et résilient, la stratégie a pour ambition de réduire les impacts des visiteurs sur le territoire et de cibler un public touristique plus local. Le rééquilibrage territorial sera recherché grâce à des collaborations entre le littoral et l'intérieur des terres.

La mise en valeur des paysages, des terroirs et des savoir-faire sont une opportunité pour adapter une offre touristique sur 365 jours. Les dispositifs existants comme « Détours et savoir-faire », « Vignobles et découvertes », des labels « Grands Site de France et d'Occitanie » et prochainement « Pays d'Art et d'Histoire », seront à renforcer parallèlement à l'émergence de nouvelles démarches.

La découverte du territoire reposera sur un réseau de services et d'infrastructures de mobilités douces ou collectives pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Les acteurs du tourisme veilleront à l'inclusion des personnes en situation de handicap. Les opérateurs publics et les prestataires du tourisme seront également accompagnés dans leurs projets de médiation numérique (application, digitalisation, réalité augmentée...).

2.3 Développer les savoir-faire artisanaux et les produits liés aux spécificités du territoire

Le territoire souhaite accompagner la modernisation des activités traditionnelles afin d'en assurer leur pérennité. Au-delà, il s'agit pour la présente stratégie de venir conforter le tissu artisanal pour préserver d'une part les savoir-faire soumis à érosion par le vieillissement des chefs d'entreprises, et d'autre part les ateliers de production nécessitant un investissement constant.

Une attention particulière est portée par le GAL Vidourle Camargue au développement de filières stratégiques, et notamment aux opportunités offertes par la transition écologique tels que le recyclage-réemploi, les énergies renouvelables, la rénovation énergétique, etc.

2.4 Soutenir les stratégies de mise en réseau et les espaces mutualisés dédiés aux acteurs économiques

Sur ce territoire d'une grande richesse écologique, la pression foncière ne peut trouver de solutions que dans des logiques d'optimisation et de densification des aménagements. Par le recensement des infrastructures disponibles (observatoire du bâti) et l'adaptation de l'existant, la stratégie du GAL favorisera la mutualisation des espaces (coworking, hôtel d'entreprises, ateliers-relais, pépinières...).

Les TPE locales doivent être soutenues à travers une mise en réseau autour de projets collectifs et du partage d'expériences, notamment en termes de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Par sa capacité à porter des dynamiques de coopération, l'Économie Sociale et Solidaire apparaît comme un champ à privilégier. L'application de clauses sociales et environnementales dans la commande publique, les actions de sensibilisation des chambres consulaires ou encore la création de tiers-lieux sont les leviers de l'ESS.

2.5 Lever les freins à l'emploi et faciliter l'accès à la formation grâce à de nouveaux outils et méthodes

Marqué par un fort taux de chômage le territoire doit soutenir les entreprises inclusives et ancrées localement. Afin de créer la marche manquante pour le public éloigné de l'emploi, des dispositifs d'insertion professionnelle s'inscrivant dans une démarche de mutualisation (poste de facilitateur de clauses sociales dans les marchés publics par exemple) seront à initier.

De nouvelles formes de forums de l'emploi thématiques, numériques et innovants, élaborés en collaboration avec les employeurs doivent être encouragés. Un important travail partenarial doit permettre d'ouvrir les portes des entreprises afin de faire connaître les métiers et les conditions de travail en lien avec les structures scolaires. La création de service d'information sur les formations, stages et emplois disponibles localement serait alors possible.

La concertation des acteurs du territoire met en évidence des métiers d'avenir comme les filières de l'environnement et du réemploi permettant de préserver les ressources, en particulier l'eau. La promotion de ces métiers doit être soutenue afin d'en saisir les opportunités, tout en dynamisant une offre adaptée de formation (création de lieux multifonctionnels).

Thématiques prioritaires ciblées	L'accès à l'emploi en milieu rural	L'économie de proximité	L'attractivité du territoire
<p>Acquis du précédent programme</p>	<p>La sélection des entreprises par le biais d'appels à projets a été concluante car elle a été l'occasion d'une communication spécifique et d'un recensement des projets de qualité. Le dispositif LEADER 2014-2020 a participé à la dynamisation de l'emploi local grâce au maintien de 91 emplois non saisonniers ainsi qu'à la création de 49 emplois supplémentaires. Néanmoins, peu de projets exclusivement dédiés à l'emploi ou à la formation ont été présentés au GAL qui continue donc de les appeler de ses vœux. Il a permis également l'émergence de dynamiques collectives et le renforcement des réseaux d'entreprises. Parmi les 17 opérations concernées, nous pouvons noter 4 coopérations LEADER, la promotion des acteurs de l'œnotourisme, le club R'EEL pour les entreprises socialement responsables, l'émergence du PAT à l'échelle du PETR, le plan de soutien aux traditions camarguaises ou encore le dispositif « Détour Savoir-faire » des CMA du Gard et de l'Hérault.</p> <p><u>FA 1 Entreprenariat – TO « Services de base à la population » et TO « Valorisation des produits agro-alimentaires du territoire »</u></p> <p>Le précédent programme a encouragé indirectement l'agriculture locale et les circuits courts par le biais de 20 projets en lien avec les ressources agro-alimentaire du territoire. Cependant, les efforts restent à fournir au sein de la restauration collective.</p> <p><u>FA 2 Tourisme – TO « Création, développement de sites ou d'activités touristiques »</u></p> <p>LEADER 2014-2020 a mis en avant les potentialités touristiques de l'eau (6 projets) comme « la découverte artistique de la Camargue en bateau » et a répondu à la nouvelle demande de la clientèle (10 activités expérientielles ou connectées) comme la visite virtuelle du site archéologique des Terriers (Villevieille).</p> <p><u>FA3 Employabilité - TO "Lieux adaptés aux nouveaux modes de travail et salle de formation"</u></p> <p>Le GAL n'a pas soutenu le nombre d'aménagements espérés. Plusieurs projets de tiers-lieux n'ont pas abouti. Néanmoins, le territoire a pu se doter d'une salle de formation et d'un espace de coworking.</p>		
<p>Effets attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Une consommation alimentaire plus locale et plus durable ❖ Une offre touristique plus étalée sur les ailes de saison ❖ Un tissu artisanal modernisé et donc plus pérenne ❖ Des acteurs économiques plus structurés et constitués en réseaux ❖ L'expérimentation d'outils novateurs en faveur de la formation et de l'emploi 		
<p>Indicateurs de résultat</p>	<p>R37 : Croissance et emploi dans les zones rurales R39 : Développement de l'économie rurale</p>		

Lien avec les priorités régionales, nationales et européennes

INTERVENTIONS REGIONALES PSN 2023-2027	<ul style="list-style-type: none"> - 73. Investissements <ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux activités économiques off farm - 78. Formation, diffusion des connaissances et conseil <ul style="list-style-type: none"> • Accès à la formation, au conseil ; actions de diffusion et échanges de connaissances et d'informations
PO FEDER/FSE + 2021-2027	<ul style="list-style-type: none"> - Priorité 1 : Soutenir une relance économique et encourager la transformation vers une économie intelligente et innovante - Priorité 4 : Former et accompagner pour favoriser le parcours vers l'emploi et la création d'activité (FSE+) - Priorité 5 : Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en favorisant les ressources <ul style="list-style-type: none"> • Action 4 : Développer les équipements culturels, touristiques et de loisirs pour tous • Action 5 : Moderniser et créer des centres de formations dédiés aux apprentis, aux formations paramédicales et/ou en travail social et d'éducation supérieure
FEAMPA 2023-2027	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche-action 1 : Soutien à la commercialisation des produits de la filière pêche et aquaculture - Fiche-action 2 : Soutien à la valorisation et diversification des métiers de l'économie bleue
CTO 2022-2028 CRTE 2021-2027	<ul style="list-style-type: none"> - OS1 : Développer les ressources et réduire les besoins externes du territoire et rendre le territoire plus autonome en énergie <ul style="list-style-type: none"> • 1.2 : Par une alimentation durable - OS2 : Accueillir, développer et consolider une économie productive, créatrice d'emplois et résiliente <ul style="list-style-type: none"> • 2.1 : Par le développement économique • 2.2 : Par l'employabilité des actifs - OS5 : Diminuer les impacts et préserver la singularité du territoire <ul style="list-style-type: none"> • 5.1 : Pour la biodiversité et le patrimoine
PACTE VERT OCCITANIE	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver et développer des emplois de qualité - Agir pour le rééquilibrage du territoire et l'attractivité - Améliorer la santé et le bien-être des habitants



OBJECTIF STRATEGIQUE 3 | Renforcer la qualité de vie et la cohésion sociale



Cet objectif stratégique consiste à maintenir et renforcer la cohésion sociale face à l'importante croissance de la population et à l'accueil de nouveaux habitants sur le territoire. Dans ce contexte, les services et les équipements doivent s'adapter pour répondre aux besoins croissants et variés des habitants, que ce soit pour satisfaire les besoins du quotidien ou encore dynamiser la vie culturelle et associative.

La transmission des patrimoines et de l'identité culturelle singulière de la bouvine sont également des atouts à renforcer pour contrer les risques de décohésion sociale. Participant à la qualité de vie, le développement culturel du territoire doit, pour faire société, s'accompagner d'un effort sur la médiation culturelle à destination des publics qui en sont éloignés.

Devant la diversité des populations du territoire (nouveaux arrivants, seniors, jeunes...), la stratégie vise à favoriser le vivre-ensemble de manière décroisée en (re)formant des liens au-delà des âges, cultures et différences. C'est pour leur capacité à ancrer chaque personne dans des actions collectives que les démarches citoyennes sont à encourager.

3.1 Soutenir les services mutualisés, les commerces de proximité et leur accessibilité

3.2 Généraliser la médiation pour une culture accessible à tous

3.3 Sauvegarder et transmettre un patrimoine porteur d'une identité forte

3.4 Développer les lieux et solutions fédérant les initiatives citoyennes



Pour répondre à cet objectif stratégique au travers du programme LEADER, les acteurs du territoire Vidourle Camargue souhaitent :

3.1 Soutenir les services mutualisés, les commerces de proximité et leur accessibilité

La question de l'implantation et de l'accès aux services est au cœur de la réflexion. Étroitement liée à la mobilité et au mode d'urbanisation, et en particulier à la vitalité des cœurs de villes et de villages, elle dessine l'équilibre et les complémentarités du territoire.

L'afflux de population nécessite d'adapter l'offre de commerces de proximité en quantité (création de multiservices, dernier commerce alimentaire...) mais aussi en qualité pour prendre en compte la mutation des modes de vie (livraison à domicile, télétravail...). Dans ce sens, un bouquet indispensable de services à la population doit être préservé ou redéveloppé pour permettre aux habitants de réaliser leurs démarches quotidiennes (La Poste, CPAM, CAF, Rénov'Occitanie, Services publics de l'emploi, Maison France Services...).

Ainsi, la pérennité des commerces ou des services dans les zones les moins peuplées implique la recherche et l'essai de solutions innovantes (services itinérants, points de retrait...) ou mutualisées entre communes et entreprises (guichet unique, tiers-lieux...).

3.2 Généraliser la médiation pour une culture accessible à tous

Accéder à la culture est un pan fondamental dans la construction d'un bien vivre ensemble. Il s'agit pour le GAL Vidourle Camargue de renforcer la médiation culturelle sur l'ensemble du territoire pour rapprocher les publics éloignés de l'offre culturelle. Pour plus de cohérence, cette offre doit s'inscrire dans les thématiques du label Pays d'Art et d'Histoire Vidourle Camargue. À l'instar des arts de la rue, les actions se déroulant hors des lieux dédiés à la culture seront encouragées afin d'aller à la rencontre des publics.

La stratégie soutiendra les outils et interventions favorisant la pédagogie et l'accompagnement aux arts et patrimoines (balisages, ateliers jeunes, intervention de médiateur...), pouvant également prendre la forme d'innovations numériques (micro-folies...). Par extension, le développement culturel est le fruit d'une dynamique locale qui nécessite un maillage d'équipements culturels adéquats (cafés culturels...).

3.3 Sauvegarder et transmettre un patrimoine porteur d'une identité forte

Contribuant à sa typicité et à son attractivité, le patrimoine matériel, immatériel (bouvine, boutis, langue d'oc...) et naturel de Vidourle Camargue, à la fois riche et singulier nécessite d'être conservé, restauré et valorisé en lien avec l'inventaire de la mission Patrimoine du PETR Vidourle Camargue.

Afin de renforcer la cohésion sociale et partager cette richesse avec les nouveaux habitants, il est essentiel de poursuivre le travail de transmission. Pour ce faire, en cohérence avec la labellisation Pays d'Art et d'Histoire, le territoire veillera à outiller les sites (musée, arène) et à mettre en partage des patrimoines (facilitation numérique, routes thématiques).

3.4 Développer les lieux et solutions fédérant les initiatives citoyennes

Territoire de carrefour et de brassage, un phénomène d'affaiblissement des liens entre citoyens questionne sur la capacité à maintenir un vivre ensemble. La stratégie LEADER doit prendre le contrepied des dynamiques de « villes et villages-dortoirs », de conflits d'usages ou de juxtaposition des modes de vie urbains et ruraux.

Le territoire Vidourle Camargue souhaite favoriser l'implication citoyenne autour de projets communs, propre à fédérer et à faciliter les liens sociaux. Le tissu associatif et les centres sociaux constituent à ce titre une ressource centrale, permettant d'accueillir les populations, de recenser leurs besoins et d'entretenir des pratiques citoyennes (espace de vie sociale, médias locaux...). Dans cette même perspective, le développement de tiers-lieux intégrant une forte dimension sociale et citoyenne semble apporter une réponse concrète.

Des moments et des espaces d'échanges sont aussi à concevoir pour favoriser l'accueil des nouveaux habitants et les relations intergénérationnelles (événements festifs et culturels, forums, débats...). Enfin, des projets engagés doivent pouvoir réinventer la solidarité villageoise en appui aux foyers isolés ou en difficultés (épicerie ou cantine solidaire, prêt de véhicule...).

Thématiques prioritaires ciblées	Les services de proximité	L'économie de proximité	L'attractivité du territoire
----------------------------------	---------------------------	-------------------------	------------------------------

Acquis du précédent programme	<p><u>FA 1 Entrepreneuriat – TO « Services de base à la population »</u> La programmation précédente a utilisé le critère « premier ou dernier commerce alimentaire de la commune ou du centre-historique » pour sélectionner les projets ce qui s'est avéré un bon critère d'admissibilité. Le service alimentaire de base a été maintenu dans les villages grâce au financement de 6 projets de commerces de proximité.</p> <p><u>FA 4 Vivre ensemble – TO « Espaces publics et médiathèques »</u> Plusieurs projets d'espaces publics ont vu le jour, améliorant ainsi le vivre ensemble. Mais l'incitativité financière n'était pas optimum et la participation citoyenne parfois trop limitée. Une animation territoriale spécifique en 2023-2027 doit pouvoir améliorer ces deux points.</p> <p><u>FA 4 Vivre ensemble – TO « Organisation de manifestations »</u> Le précédent programme a accueilli peu de projets culturels associatifs car ces structures ont rarement la trésorerie et l'ingénierie pour le montage de financements publics.</p> <p><u>FA 5 Patrimoines – TO « Restauration du bâti »</u> Cette fiche-action a été dotée de la plus grosse enveloppe financière, soit près de 25% des crédits FEADER. A ce jour, une grande partie du patrimoine en péril a été sauvé, principalement des églises et des temples. La complexité des travaux et l'existence de financeurs ad hoc incitent le PETR à rétrograder ce type d'opérations dans ses futures priorités.</p> <p><u>FA 5 Patrimoines – TO « Soutien aux traditions taurines camarguaises »</u> A contrario, le territoire a beaucoup soutenu et souhaite continuer à diffuser les traditions des « gens de bouvine » confortant ainsi une identité culturelle forte et la cohésion sociétale.</p>
Effets attendus	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Un maillage des services et commerces de base renforcé ❖ Une offre culturelle accessible au plus grand nombre ❖ Un patrimoine sauvé et mise en partage ❖ Une vie associative et citoyenne plus riche
Indicateurs de résultat	R39 : Développement de l'économie rurale R42 : Promouvoir l'inclusion sociale

Lien avec les priorités régionales, nationales et européennes	
INTERVENTIONS REGIONALES PSN 2023-2027	-73. Investissements <ul style="list-style-type: none"> • Préservation et restauration du patrimoine naturel et forestier dont, sites Natura 2000
PO FEDER/FSE + 2021-2027	-Priorité 5 : Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en favorisant les ressources <ul style="list-style-type: none"> • Action 1 : Améliorer le cadre de vie des habitants • Action 4 : Développer les équipements culturels, touristiques et de loisirs pour tous
FEAMPA 2023-27	-Fiche-action 2 : Soutien à la valorisation et diversification des métiers de l'économie bleue
CTO 2022-2028 CRTE 2021-2027	-OS3 : Renforcer l'attractivité des centralités et adapter l'accès aux services et commerces de proximité aux nouveaux besoins et bas carbone <ul style="list-style-type: none"> • 3.1 : Pour le cadre de vie • 3.2 : Pour le vivre ensemble et la cohésion sociétale -OS5 : Diminuer les impacts et préserver la singularité du territoire <ul style="list-style-type: none"> • 5.1 : Pour la biodiversité et le patrimoine
PACTE VERT OCCITANIE	-Améliorer la santé et le bien-être des habitants -Agir pour le rééquilibrage du territoire et l'attractivité -Préserver et développer des emplois de qualité



OBJECTIF STRATEGIQUE TRANSVERSAL | La coopération

La coopération est l'un des sept fondamentaux de l'approche LEADER, au même titre que l'approche ascendante ou l'innovation. Le PETR Vidourle Camargue a acquis de l'expérience dans la gestion et la mise en œuvre de coopérations sur les périodes 2007-2013, puis 2014-2020. Afin de renforcer la stratégie du GAL par l'échange et la mutualisation, il semble incontournable de dédier une fiche-action spécifique à cette méthode de développement territorial.

Deux coopérations du territoire accompagnées par le GAL :

- VALORISATION DU PATRIMOINE PAR LA CARTOGRAPHIE COLLABORATIVE – Promotion d'outils innovants et libres de droit en faveur des projets citoyens ou publics. Projet de collaboration entre trois territoires français et un belge.
- RESEAU DES ECOACTEURS DE BIOSPHERES – Echange d'expériences et mutualisation d'outil en collaboration avec trois territoires français et franco-italien.

Quatre coopérations mises en œuvre par le GAL :

- TERRI'COOP – Collaboration autour de la gouvernance locale et l'organisation de filières économiques en partenariat avec deux autres territoires français et un tunisien.
- LE SAC A DOS DE L'OENOTOURISTE – Valorisation réciproque de quatre destinations oenotouristiques françaises par la mutualisation d'un outil de médiation en partenariat avec trois GAL français.
- ADDING TO VALUE – Développement touristique dans une démarche participative en collaboration avec 8 GAL finlandais, italien, irlandais, écossais, gallois, sarde, tchèque et slovène.
- VALORISATION DES PATRIMOINES IDENTITAIRES PAR LES NOUVELLES TECHNOLOGIES – en collaboration avec le GAL Marennes-Oléron.

Rencontres de la coopération du Réseau Rural National :

- Le GAL Vidourle Camargue a accueilli au Grau-du-Roi les 1^{ères} rencontres nationales LEADER France dédiées à la Coopération en 2017.

Acquis LEADER 2007-2013 ET LEADER 2014-2022

Les coopérations viendront enrichir les trois premières fiches-actions thématiques via des projets communs de promotion et de valorisation, d'études, d'actions croisées, de benchmarking et de recherches de solutions nouvelles. Grâce à la coopération, le GAL Vidourle Camargue entend :

- Conforter les liens avec les états membres de l'Union européenne et affirmer sa dimension européenne,
- Participer à l'émergence d'une citoyenneté européenne,
- Elargir l'éventail méthodologique de la gouvernance du territoire Vidourle Camargue,
- Développer des échanges thématiques autour de problématiques communes,
- Favoriser la transférabilité des actions du GAL Vidourle Camargue.

Deux pistes de coopération sont déjà pressenties pour la programmation 2023-2027 :

- Poursuite de la coopération « Valorisation réciproque de destinations oenotouristiques » démarrée en 2021/2022 en collaboration avec le GAL aquitain « Cœur entre 2 Mers » et deux GAL occitans « Haut Languedoc et Vignobles » et « Cœur d'Hérault » ;
- Initiation d'une coopération sur les « Gens de bovines » dans le cadre d'une reconnaissance patrimoine immatériel de l'Unesco menée conjointement par des régions de France, d'Espagne et d'Italie.

D'autres idées de projets pourront émerger au cours de la programmation en lien avec les objectifs stratégiques identifiés.

TROISIEME PARTIE : LA MAQUETTE FINANCIERE

La maquette financière a été construite en déclinaison de la stratégie et des cofinancements mobilisables. Basée sur un recensement des projets publics (422 projets dont 109 avec une maîtrise d'ouvrage intercommunale), mené conjointement avec les contractualisations (CRTE, CTO), et un recensement des projets privés par le relais des communautés de communes, elle s'établit sur un montant total d'enveloppe de 2 500 000 € de FEADER.

Fiche-action	Nom de la Fiche-Action	Total des paiements prévus		
		FEADER	Dépense publique nationale	Aide publique totale
1	Cadre de vie	600 000 €	150 000 €	750 000 €
2	Développement économique	700 000 €	175 000 €	875 000 €
3	Vie sociale	650 000 €	162 500 €	812 500 €
4	Coopération	75 000 €	18 750 €	93 750 €
5	Animation	475 000 €	118 750 €	593 750 €
TOTAL		2 500 000 €	625 000 €	3 125 000 €

Au regard du coût administratif des dossiers, le **GAL Vidourle Camargue augmente son plafond d'intervention** en faveur des porteurs de projet publics pour le porter à 75 000 € FEADER.

Dans ce sens également, le plafond d'intervention est réhaussé à **150 000 € FEADER pour les projets de tiers-lieux**. En effet, absents du territoire, ces projets sont pourtant considérés comme structurants par les acteurs locaux qui ont souhaité combler ce manque par une politique incitative. Un groupe de travail spécifique préparera la sélection des projets de tiers-lieux dans le cadre d'un appel à projets.

Enfin, le GAL Vidourle Camargue attend moins de 50 dossiers sur cette programmation (voir tableau des indicateurs d'évaluation en annexe VI). En comparaison avec la précédente période LEADER 2014-2022, cela divisera par deux le nombre de dossiers et doublera le montant moyen de FEADER par projet.

Issus du recensement des projets publics et privés, le tableau présenté en page suivante établit une liste représentative, mais non exhaustive, des projets identifiés pour le début de la programmation 2023-2027. Pour illustrer les cofinancements qui seront mobilisés, cette liste s'accompagne d'exemples de dispositifs ciblés.



REGLEMENT D'INTERVENTION DES EPCI À DESTINATION DES ENTREPRISES

Reconduits pour la période 2023-2027, les règlements d'intervention financières des EPCI en faveur des entreprises ont été une clé de succès de la programmation 2014-2022. Sur les 5 communautés de communes du territoire, ce sont **131 000 € de cofinancements mobilisés, 484 000 € de FEADER levés et 33 projets d'entreprises accompagnés**.

Introduite par la loi NOTRe, l'intervention des EPCI sur la création et l'extension d'activités économiques s'applique en complémentarité avec la compétence régionale. Concrètement, les projets situés sur le territoire de l'EPCI ne pouvant pas bénéficier d'un cofinancement régional se voient octroyer une subvention par la communauté de communes.

Au-delà de la mobilisation de cofinancements locaux, ce partenariat rapproché avec les EPCI permet un travail permanent avec les chargés de mission développement économique en lien étroit avec les chambres consulaires (veille, animation, visas).

	FICHE-ACTION 1 Préserver un cadre de vie privilégié en transition conciliant ruralité et urbanité	FICHE-ACTION 2 S'appuyer sur les ressources locales et le potentiel du territoire pour développer des activités et de l'emploi	FICHE-ACTION 3 Renforcer la qualité de vie et la cohésion sociale
Exemples projets	<ul style="list-style-type: none"> • Sentier d'interprétation et de sensibilisation - SM Camargue Gardoise (Vauvert) • Développement du PTCE Les Remendaires (basé sur 3 ressourceries) – Association Calade (Sommières) • Construction d'un méthaniseur – Association Alter'éco 30 (Vauvert) • Mise en œuvre d'outils facilitant l'autopartage – CC Petite Camargue 	<ul style="list-style-type: none"> • Animation d'un défi « Foyers à alimentation positive » – PETR Vidourle Camargue • Solution de référencement de l'offre alimentaire locale – PETR Vidourle Camargue • Création d'un itinéraire touristique le « chemin des huguenots » - Association Sur les pas des Huguenots • Création d'un tiers-lieu « Matières vives » - collectif d'artisans (Aigues-Vives) • Création du tiers-lieu « Le Sana » - SEM le Grau-du-Roi développement 	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un commerce multiservice de proximité - Commune de Galargues • Création d'un tiers-lieu éco-culturel - Association Le Château (Boisseron) • Mise en tourisme de la maison du Marquis Baroncelli – Manade Aubanel (Le Cailar) • Outils de promotion du Pays d'Art et d'Histoire Vidourle Camargue - PETR Vidourle Camargue • Rénovation des arènes de Saint-Christol – Commune d'Entre-Vignes
Exemples cofinancements	<p>Région Occitanie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien à la création d'outils pédagogiques, supports d'éducation à l'environnement et au développement durable • Réalisation de projets locaux en matière d'économie circulaire et de déchets • Promotion de l'implication des citoyens dans l'amélioration des connaissances via les sciences participatives <p>ADEME</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudes en matière de mobilité durable • AAP Mobilités actives • Equipements de réemploi, réutilisation, réparation et reconditionnement • Actions en faveur de la transition écologique <p>Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consultation du public et journées techniques <p>Territoire d'Energies 30/Hérault Energies</p> <ul style="list-style-type: none"> • Audit énergétique, mobilité électrique et hydrogène <p>Communautés de communes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Règlement d'intervention financière pour la création ou l'extension d'activités économiques à destination des entreprises intercommunales 	<p>Région Occitanie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parcours START'OC : START'OC PROjet • PASS Occitanie • Aménagements et équipements touristiques d'intérêt régional ou local • Etudes d'alimentation durable <p>CEREMA</p> <ul style="list-style-type: none"> • AAP France Vue Mer • AAP Sentiers de Nature • AAP Base nautique exemplaire <p>ADEME</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonds Tourisme Durable : Volet Restaurateurs & hébergeurs <p>ANCT</p> <ul style="list-style-type: none"> • AAP Manufactures de proximité • AAP Incubateur des territoires • AAP Nouveaux lieux, nouveaux liens <p>Communautés de communes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Règlement d'intervention financière pour la création ou l'extension d'activités économiques à destination des entreprises intercommunales 	<p>Région Occitanie</p> <ul style="list-style-type: none"> • PASS Commerce de proximité • Valorisation du patrimoine culturel et à l'archéologie • Aide à la diffusion : Expositions, résidences et festivals en Région Occitanie • Création d'espaces associatifs et mutualisés incluant les tiers-lieux <p>Caisses d'Allocations Familiales</p> <ul style="list-style-type: none"> • AAP Fonds publics et territoires <p>Département du Gard</p> <ul style="list-style-type: none"> • Petits aménagements à vocation touristique <p>Communautés de communes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonds de concours thématiques • Règlement d'intervention financière pour la création ou l'extension d'activités économiques à destination des entreprises intercommunales
<p>Les départements du Gard et de l'Hérault soutiennent le GAL Vidourle Camargue par le financement de son animation et de ses projets de coopération.</p> <p>De plus, les départements interviennent en tant que cofinanceurs nationaux des projets d'œnotourisme, de commerces de proximité, de patrimoine vernaculaire ou de jardins partagés. Le département de l'Hérault se donne de surcroît la capacité d'agir au-delà de ses domaines d'intervention classiques en créant une enveloppe financière spécifiquement dédiée aux projets sélectionnés par les GAL héraultais.</p>			

QUATRIEME PARTIE : LA GOUVERNANCE

4.1 Au moment de l'élaboration du diagnostic et de la stratégie

Socle des contractualisations et des programmes européens territorialisés (LEADER, ATI FEDER, DLAL FEAMPA), **le projet de territoire du PETR Vidourle Camargue** a été élaboré en concertation avec les partenaires locaux, les EPCI et en incluant le partenariat public-privé par son conseil de développement.

Le projet de territoire reconnaît **le diagnostic territorial actualisé lors de la concertation 2021** et repose sur les projets des communautés de communes en cohérence avec le SCoT Sud Gard/Pays de Lunel et les politiques de l'État, de la Région et du Département de l'Hérault et du Gard. Au centre de la convention territoriale entre les EPCI du territoire et le PETR, le projet de territoire permet la mise en œuvre des prérogatives du PETR.

Dans le cadre de la candidature pour les nouvelles générations du Contrat Territorial Région Occitanie 2022-2028 et du programme LEADER 2023-2027 et dans la perspective de la candidature à l'ATI FEDER 2021-2027, le PETR Vidourle Camargue a mené **une large série de concertations au mois de mai 2022**. Trois journées thématiques autour des défis du projet de territoire ont permis de mobiliser les techniciens (matin), les élus (après-midi) et la société civile (soirée).

Basée sur une dynamique ascendante et participative, les neuf ateliers de cette concertation ont permis de mobiliser environ 150 personnes et d'alimenter la stratégie LEADER (identification des objectifs). Une présentation du PACTE VERT et des fondamentaux LEADER a été effectuée en préambule de chaque atelier. Au-delà des ateliers du mois de mai 2022, le **processus d'élaboration de la candidature** a réuni les acteurs à travers différents temps d'échange et de co-construction :

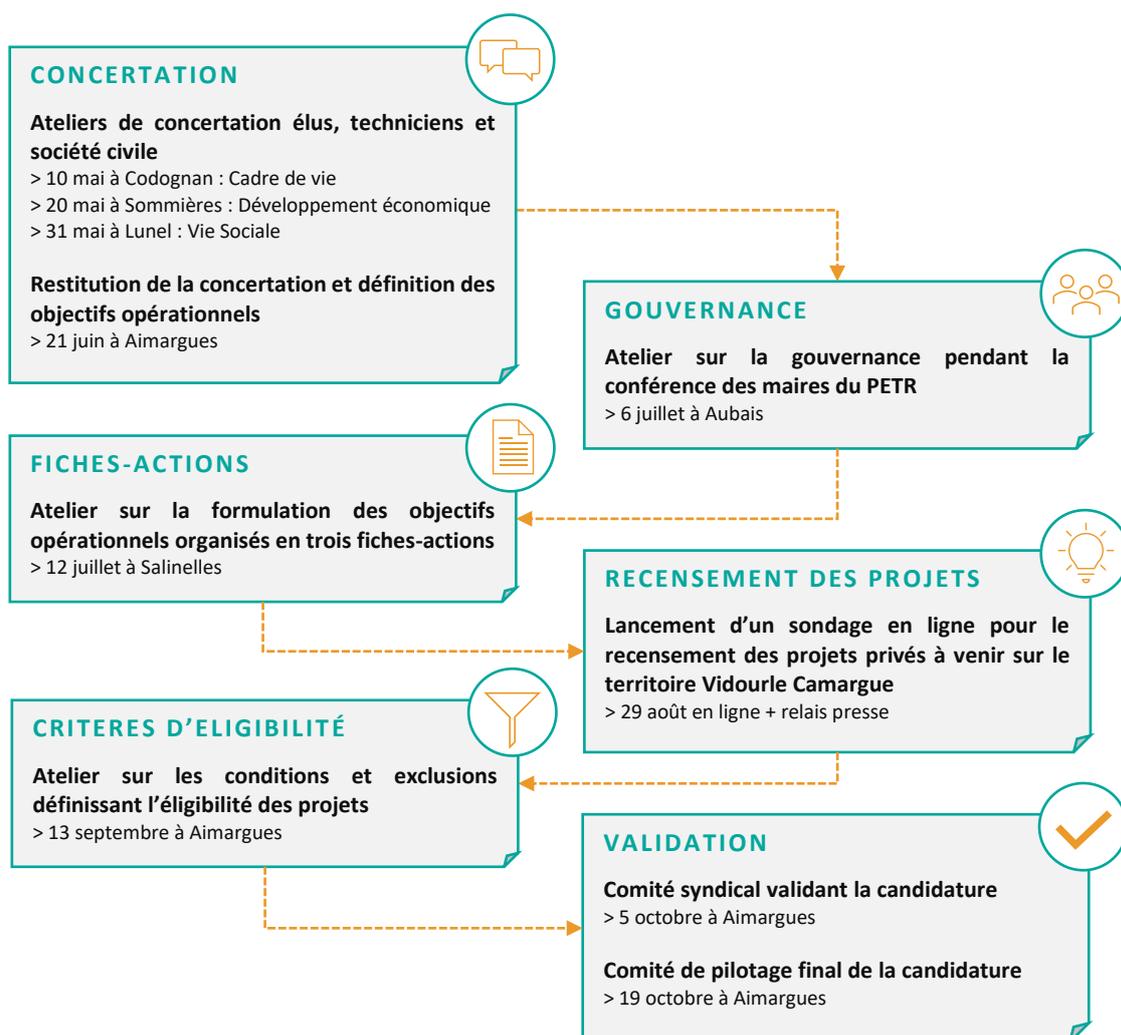


Illustration de la démarche de concertation



**Conférence des maires
du PETR Vidourle Camargue**
6 juillet 2022 à Aubais



**Atelier de concertation avec les élus
sur le Défi Cadre de Vie**
10 mai 2022 à Codognan



**Présentation des fondamentaux LEADER
et du PACTE VERT**
20 mai 2022 à Sommières

4.2 Le comité de programmation

La gouvernance du dispositif LEADER est détenue par le comité de programmation. Son rôle est la mise en œuvre de la stratégie LEADER. Pour cela, il décide du soutien apporté aux porteurs de projets s'inscrivant dans cette stratégie, il est le seul organe décisionnel sur l'opportunité des opérations sélectionnées.

Composition du comité de programmation LEADER

Les 20 membres du Comité de programmation (8 publics et 12 privés) ont été identifiés sur la base d'une représentativité de la stratégie. Ainsi le collège privé mobilise des experts dans les domaines d'intervention ciblés du LEADER 2023-2027 : commerce, artisanat et agriculture (chambres consulaires), économie sociale et solidaire (CRESS), alimentation (CIVAM), emploi et insertion (PLIE/Fondespierre), patrimoine culturel camarguais (FFCC), énergies renouvelables (ACTTE), vie sociale et citoyenneté (CALADE).

Le Comité syndical réuni le 5 octobre 2022 a adopté la composition du comité de programmation suivante ; celle-ci respecte la règle d'une composition à plus de 50% d'acteurs privés.

Collège public 8 sièges	Collège privé 12 sièges
Présidence	Les consulaires
1 voix PETR Vidourle Camargue	1 voix partagée CCI 30 et 34
EPCI membres	1 voix partagée CA 30 et 34
1 voix CC Terre Camargue	1 voix partagée CMA 30 et 34
1 voix CC Petite Camargue	1 voix CRESS Occitanie
1 voix CC Rhône Vistre Vidourle	Les associations
1 voix CC Pays de Sommières	1 voix partagée CIVAM 30 et CIVAM BIO 34
1 voix CC Pays de Lunel	1 voix partagée PLIE Est-héraultais/Fondespierre
Départements	1 voix Fédération Française de Course Camargaise
1 voix Conseil Départemental 34	1 voix association CALADE
1 voix Conseil Départemental 30	1 voix association ACTTE
	Société civile
	3 voix partagées entre 6 citoyens

Les décisions du Comité de programmation sont adoptées à la majorité selon un vote respectant le double quorum, soit un minimum de 50% des membres présents et un minimum de 50% des présents issus du collège privé. Le vote est anonyme grâce à l'utilisation de boîtiers électroniques.

Le comité de programmation pourra opérer un classement et une sélection dans le cadre d'appels à projets thématiques. En ce sens, le comité de pilotage du 19 octobre 2022 a décidé de mettre en place un appel à projets dédié au soutien de projets de tiers-lieux.

Le fonctionnement du comité de programmation a été révisé en cohérence avec les conclusions de l'évaluation de programme LEADER 2014-2020 et de la concertation dans le cadre de la candidature LEADER 2023-27. Ainsi, les membres du comité du précédent programme ont été satisfaits de la représentativité, du fonctionnement et de la dynamique du GAL 2014-22. Il est souhaité pour la période à venir plus de retour sur les opérations réalisées et une présentation des projets directement par les maîtres d'ouvrage.

Acquis LEADER 2007-2013 ET LEADER 2014-2022

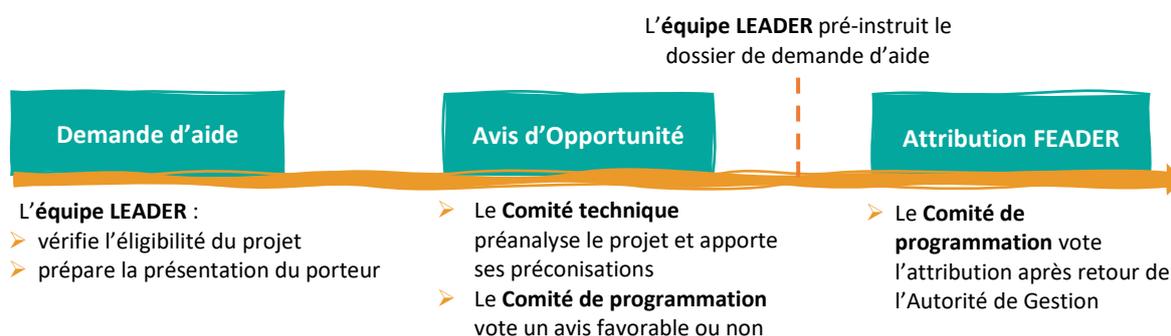
Animation du comité de programmation

Afin d'inclure les nouveaux membres du comité, une séance de formation sur le fonctionnement du GAL (stratégie et circuit des projets) et sur la philosophie LEADER sera proposée en tout début de programmation puis à chaque nouvelle arrivée. Un guide d'accueil et un annuaire des projets accompagnés seront distribués aux membres.

La mission principale du comité de programmation est la mise en œuvre de la stratégie du GAL. Pour ce faire, il :

- donne son avis sur l'opportunité de soutenir les projets ;
- attribue les subventions FEADER aux porteurs ;
- décide du lancement d'appels à projets ou d'opérations de communication ciblées.

Bonne pratique issue des précédentes programmations, le **vote d'un avis d'opportunité systématique** avant programmation par les membres du comité permet la sélection du projet au plus tôt, avant la constitution du dossier complet. Le vote d'opportunité se fait sur la base d'une notation sur 20 points issue de l'analyse du projet au travers d'une grille de sélection (voir grilles de sélection en annexe V). Un **comité technique préanalyse les projets candidats** pour éclairer la décision du comité de programmation.



Lorsqu'un sujet d'intervention du programme LEADER nécessite une **montée en compétences du territoire**, les membres du comité de programmation se voient proposer des cycles de conférences et/ou des groupes de travail thématiques en associant le comité technique (exemple : atelier besoins & contraintes du vélo au quotidien).

L'**implication des membres est favorisée** tout au long du programme par une communication renforcée sur les projets réalisés et par l'entretien d'un lien avec les porteurs de projets pendant ou en dehors des séances. D'un point de vue logistique, les réunions sont délocalisées **sur tout le territoire** du PETR Vidourle Camargue.

Plus globalement, le comité de programmation régit le GAL Vidourle Camargue. À ce titre, il rédige son règlement intérieur, valide l'évolution de ses membres, décide des éventuelles modifications des grilles de sélections, maquettes financières (voire des fiches-actions). Il participe également à l'évaluation de la mise en œuvre LEADER et à la diffusion des informations du GAL (appels à projets, recensements, ...).

Le comité technique, évolutif et connecté...

Afin d'assurer une **bonne articulation avec les acteurs locaux** et autres dispositifs, l'ensemble des partenaires constituent, avec les membres volontaires du comité de programmation, un **Comité Technique**. Évolutif, il comprend cependant des membres permanents :

- Les techniciens référents au sein des EPCI et des départements du Gard et de l'Hérault ;
- Les agents des chambres consulaires et des structures du collège privé ;
- Les services du PETR en charge des contractualisations, du FEAMPA, du PAT, du patrimoine, etc. ;
- Les techniciens des services régionaux (LEADER et CTO).

Selon les thématiques abordées, d'autres partenaires sont sollicités tels que les services de Gard Tourisme et Hérault Tourisme, les agents des Syndicats mixtes de gestion et de protection du Bassin de l'Or et de la Camargue Gardoise, les techniciens des collectivités cofinanceuses. Il peut s'agir également de convier les services d'une commune ou communauté de communes, d'offices de tourisme, d'une régie, d'établissements publics territoriaux de bassin (EPTB), de sociétés d'économie mixte (SEM) ou de sociétés publiques locales (SPL).

Dans un souci de partage de l'information, l'ensemble des partenaires impliqués dans le comité technique reçoivent les comptes-rendus et les documents de travail du Comité de Programmation.

CINQUIEME PARTIE : LE PILOTAGE ET L'ÉVALUATION

5.1 Ingénierie

Le GAL Vidourle Camargue pilotera la programmation LEADER avec une équipe technique dédiée dont l'employeur est le PETR Vidourle Camargue. À travers l'animation de son comité technique, l'équipe assure l'articulation du dispositif LEADER avec l'ingénierie du territoire.

L'équipe technique compte deux salariés à temps partiel : un animateur-gestionnaire à 80% d'ETP et une animatrice-gestionnaire à 90% d'ETP. Un 30% d'ETP vient compléter l'action du GAL notamment sur les volets de la communication et de la coopération.

Les profils de poste

- Animation globale du dispositif
- Animation et organisation logistique des comités de programmation et comités techniques
- Soutien à l'émergence des projets
- Analyse des dossiers au regard de la stratégie du GAL
- Aide à la constitution des dossiers de demande de subvention LEADER puis de paiement
- Aide à la recherche des cofinancements
- Suivi de la maquette financière
- Veille juridique et actes juridiques
- Interface avec les services instructeurs et l'autorité de gestion
- Animation et suivi des projets de coopération
- Suivi des évaluations
- Communication sur le programme
- Participation aux réseaux régionaux, nationaux et européens d'échanges
- Rédaction et diffusion des compte-rendus

L'équipe technique du GAL : expérience et profils adaptés

Aude FAYE-HERICK Chargée de mission

(0,9 ETP)

Formations : DEA Géographie – Université de Lyon II

Expériences en lien avec le programme : avril 2019 à ce jour - Animatrice-gestionnaire LEADER 2014-2020.

Adrien MONTIZON, Chargé de mission

(0,8 ETP)

Formations : Master II DSCG - Université Lyon 3

Expériences en lien avec le programme : avril 2021 à ce jour - Animateur gestionnaire LEADER 2014-2020.

Appui à la communication et la coopération

(0,3 ETP)

L'équipe est appuyée également par la direction et les services en lien avec les autres fonds portés par le PETR Vidourle Camargue (DLAL FEAMPA, CRTE, CTO, ATI FEDER).

5.2 Suivi – évaluation

La mise en place d'un **outil de suivi des indicateurs de réalisation et d'un plan d'évaluation** de la stratégie locale et de la maquette financière est nécessaire.

Chaque mesure présente des **indicateurs de réalisations, de résultats et d'impact** qui seront comptabilisés au fur et à mesure de la programmation et de la réalisation des projets. Ces indicateurs permettront d'alimenter les rapports et évaluations prévus. Pour se donner les moyens de réaliser ce suivi, le GAL créera **une maquette de suivi** des indicateurs (voir annexe VI Tableau d'indicateurs d'évaluation).

Mise en œuvre d'un plan d'évaluation en 3 étapes

1^{ère} étape : une évaluation annuelle

Pour s'assurer de la bonne marche du programme, un contrôle de la mise en œuvre du programme par année est envisagé. Cette relecture quantitative et qualitative sera restituée sous forme d'un rapport d'activité accompagné de la maquette de suivi des indicateurs au comité de programmation.

2^{ème} étape : une évaluation à mi-parcours

Un rapport à mi-parcours doit être produit pour valider la pertinence de la stratégie locale de développement dans la pratique et l'animation du GAL. Cette évaluation permettra au GAL de se positionner au moment des échanges à mi-parcours avec l'autorité de gestion. Pour cette évaluation, un recensement des premiers impacts de la stratégie sera réalisé par une expertise externe (cabinet conseil ou stagiaire de l'enseignement supérieur).

3^{ème} étape : une évaluation finale

En fin de programmation, une évaluation globale sera réalisée pour analyser les réussites de ce programme et donner des pistes de progression pour la période LEADER suivante. Elle permettra de finaliser le recueil des indicateurs liés à la stratégie dont l'objectif ciblé est d'« **AGIR POUR UNE RURALITÉ RÉSILIENTE EN TRANSITION** ».

Cette étude devra être réalisée par un cabinet extérieur ou le recrutement d'un stagiaire ayant suivi des études supérieures de développement du territoire. Ce collaborateur s'attachera à déterminer l'apport de la démarche LEADER, l'effet levier de son aide financière et la plus-value du dispositif dans l'émergence des projets locaux.

En ce qui concerne les contrôles, le GAL se donnera les moyens de suivre les actions financées. **Une visite sur place après chaque réalisation** est indispensable pour apprécier la valeur ajoutée des projets et pour recueillir l'avis a posteriori des maîtres d'ouvrage sur le dispositif. Ainsi, les animateurs-gestionnaires LEADER pourront se déplacer pour appréhender les réalisations et garder une trace photographique des projets.

5.3 Communication et diffusion

L'intérêt de communiquer les résultats de la stratégie locale LEADER est central pour le PETR Vidourle Camargue. Il s'agit de rendre plus concret et prégnant l'intervention de l'Europe en milieu rural.

L'expérience du programme 2014-2020 a montré que la communication doit être pensée dès le début du programme avec des moyens et des compétences adéquats. Pour la prochaine période 2023-2027, l'équipe du GAL se concentrera sur des actions de communication simples, atteignables et utilisera des supports préétablis comme le « Joli mois de l'Europe ». Plus largement le PETR Vidourle Camargue réfléchit à dessiner les grandes lignes d'une stratégie de communication structurée.

Acquis LEADER 2014-2020

Le PETR Vidourle Camargue souhaite optimiser son plan de communication en privilégiant des solutions mutualisées. Il pourra compter sur les communautés de communes qui ont toutes confirmé leur soutien à la candidature LEADER et pourront communiquer par leurs bulletins d'information, leurs sites internet et leurs réseaux sociaux.

À l'occasion d'événements marquants, le PETR Vidourle Camargue active également ses relais dans la presse et par la transmission d'informations au sein des supports communaux.

Dès le début du programme, le GAL Vidourle Camargue mettra en œuvre un plan de communication pour annoncer le renouvellement du dispositif. Une agence de communication sera sollicitée pour assurer la déclinaison d'un ensemble d'outils rapidement identifiable par tous. Un stage pour un étudiant en communication ou marketing viendra compléter cette démarche.

Le PETR Vidourle Camargue étant pleinement identifié par les acteurs du territoire pour son rôle au niveau des fonds européens, l'effort portera plus précisément sur le partage des résultats déjà réalisés pour illustrer son action. Tout au long de la programmation, l'équipe technique LEADER veillera à mettre en place plusieurs outils de communication :

- Un **annuaire des projets** à destination des partenaires et des porteurs de projets potentiels en version papier et numérique accompagné d'une **carte interactive** accessible à partir du site Internet,
- Une rubrique dédiée à LEADER sur le **site internet du PETR Vidourle Camargue**,

- **Des articles** édités régulièrement dans le fil d'actualités du site du PETR,
- Des publications sur les **réseaux sociaux** du PETR (Facebook et LinkedIn) pour créer un lien avec le grand public ou avec d'autres territoires,
- Une animation spécifique dans le cadre du « **Joli mois de l'Europe** » chaque année en mai. Cette date sera l'occasion de mettre en lumière les réalisations LEADER en collaboration avec la Région, la Maison de l'Europe de Nîmes et Montpellier, les 5 EPCI du territoire ou mutualisée avec les autres GAL du Gard et de l'Hérault,
- Un bilan de l'activité LEADER sera présenté annuellement aux partenaires lors de temps d'animation organisés par le PETR : intervention en conseils communautaires, **conférence des maires, comité de suivi inter-fonds** (futur Pacte territorial). Ces rencontres ont aussi pour but de repérer des porteurs de projets potentiels. Des conférences de presse sont toujours organisées à ces occasions.

L'animation du GAL Vidourle Camargue sensibilisera également les porteurs de projets aux obligations de publicités, vérifiées au moment des visites sur place et sur les différents supports de communication (presse, site internet, etc.).

CONCLUSION

Le GAL Vidourle Camargue portera une nouvelle stratégie issue d'une large consultation. Il investit fortement des domaines qui ne l'étaient pas précédemment comme la mobilité, la transition énergétique ou l'alimentation en recherchant une plus-value axée sur l'innovation, la coopération et l'écologie.

Grâce à l'expérience acquise depuis 2007, le PÉTR Vidourle Camargue a la capacité d'animer et de mettre en œuvre rapidement le futur dispositif LEADER. Pour cette nouvelle programmation, le souhait est de concentrer son action et de sélectionner des projets davantage structurants dans un souci d'efficacité.

Sur un périmètre interdépartemental, le PÉTR fédère les énergies et assure la cohérence entre la stratégie du GAL et celles des autres dispositifs et contrats comme le CTO, les CRTE et le FEAMPA/FEDER-FSE+. Il garantit une approche intégrée et multisectorielle afin de renforcer l'efficacité des politiques et des moyens financiers. Comme indiqué dans les lettres en annexe VII de cette candidature, le PÉTR a le soutien des partenaires consulaires, départementaux et des communautés de communes membres.

Le GAL Vidourle Camargue devra également se positionner à des échelles supérieures en promouvant l'action de l'Union Européenne, en adhérant aux réseaux ruraux nationaux et en intégrant des coopérations transnationales. Afin d'échanger avec ses paires et de progresser dans sa pratique, le GAL participera également aux rendez-vous du réseau de développeurs territoriaux que proposera la Région Occitanie.



PETR Vidourle Camargue

83, rue Pierre Aubanel- 30470 AIMARGUES – Tel. 04 34 14 80 00 – contact@petr-vidourlecamargue.fr - www.petr-vidourlecamargue.fr